# Rapport • ANNUEL

ADMA

ORDRE DES **ADMINISTRATEURS AGRÉÉS** DU QUÉBEC

2011 • 2012

ORDRE DES **ADMINISTRATEURS AGRÉÉS** DU QUÉBEC

# Rapport • ANNUEL

2011 • 2012

# Lettres de présentation

## Québec, août 2012

**Monsieur Jacques Chagnon**
Président de l'Assemblée nationale du Québec
Hôtel du Parlement, Québec

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter, en votre qualité de président de l'Assemblée nationale du Québec, le rapport annuel de l'Ordre des administrateurs agréés du Québec pour l'année financière terminée le 31 mars 2012.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma respectueuse considération.

Le ministre de la Justice et ministre responsable de l'application des lois professionnelles,
**Me Jean-Marc Fournier**

## Montréal, août 2012

**Me Jean-Marc Fournier**
Ministre de la Justice et ministre responsable de l'application des lois professionnelles
Gouvernement du Québec

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous soumettre, en votre qualité de ministre de la Justice et ministre responsable de l'application des lois professionnelles, le rapport annuel de l'Ordre des administrateurs agréés du Québec pour l'exercice financier du 1er avril 2011 au 31 mars 2012.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, mes salutations distinguées.

La présidente,
**Chantal Dalpé**

## Montréal, août 2012

**Me Jean-Paul Dutrisac**
Président
Office des professions du Québec

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter, en votre qualité de président de l'Office des professions du Québec, le rapport annuel de l'Ordre des administrateurs agréés du Québec pour les travaux effectués au cours de la période comprise entre le 1er avril 2011 et le 31 mars 2012.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments respectueux.

La présidente,
**Chantal Dalpé**

# Table des matières


Lettres de présentation 2

Rapport de la présidente 4

Rapport de la directrice générale et secrétaire 6

Rapport des activités du Conseil d'administration (CA) 8

Rapport du syndic 11

Rapport du comité d'inspection professionnelle 12

Rapport du conseil de discipline 15

Comité de révision 16

Conseil d'arbitrage 16

Comité de vérification 17

Comité de la formation 17

Comité de révision des demandes d'équivalences 18

Fiducie du Fonds de bourses d'études et d'affaires 18

Tableau des membres 19

États financiers consolidés 29




**Note aux lecteurs**
Dans le but d'alléger le texte:
i) sauf exeption, les titres profesionnels et universitaires ont été retirés;
ii) le masculin est utilisé sans discrimination.

# Rapport de la présidente

Chantal Dalpé

## Votre ordre professionnel dans la dernière année

L'année 2011-2012 fut une année de changements et de développements majeurs. Des efforts particuliers ont été mis pour accroître **les outils de communication et améliorer les services aux membres :**

- La nouvelle plateforme Capital Adm.A. a été lancée. En plus d'être un outil de gestion plus convivial pour la formation continue, cette plateforme permet dorénavant d'offrir de la formation en ligne, des communautés de pratique et des forums d'entraide entre administrateurs agréés;
- Un bulletin électronique mensuel a vu le jour, Info ADMA. Cet outil de communication permet non seulement d'informer les membres sur des sujets d'intérêts et des nouveautés à l'Ordre, mais il est aussi un véhicule à la disposition des membres pour écrire des articles;
- De nouveaux services sont maintenant offerts aux membres; en plus des assurances médicaments et maladies, automobile et habitation, de nouveaux services d'assurances voyages, des services hôteliers, d'imprimerie, d'achat de peinture et d'agence de voyages viennent aussi donner une valeur ajoutée à être membre de l'OAAQ. L'Ordre offre aussi aux membres une section réservée sur son site internet pour les offres d'emploi.
- La dernière année marque aussi la fin de la première période de formation obligatoire pour les administrateurs agréés, qui fut une phase de grands ajustements pour les membres et pour l'Ordre. Cette nouvelle obligation a permis de tester les processus mis en place et de les améliorer pour la prochaine période, mais aussi d'offrir des formations de haut niveau (congrès, colloque, formation en ligne en gestion de patrimoine, formation en gestion de copropriété) pour les membres. Enfin, la transition vers la nouvelle plateforme Capital Adm.A. a aussi permis une meilleure gestion des dossiers de formation.

## Protection du public

**1) Fonds d'indemnisation**

Ce fonds permet de pallier à l'éventualité où un membre de l'Ordre utiliserait les sommes ou valeurs de ses clients à des fins autres que celles pour lesquelles ils lui auraient été confiés dans le cadre de l'exercice de la profession. Nous avons dû requérir de chacun de nos membres un effort additionnel de 75$ afin de maintenir le fonds d'indemnisation à son plancher minimal obligatoire de 100 000$, suite à de nombreuses demandes d'indemnisation reçues à l'égard d'un membre.

**2) Gestion de copropriété**

Cette malencontreuse situation a permis cependant à l'Ordre de se positionner dans sa demande au ministre de la Justice afin d'obtenir un acte réservé pour la professionnalisation de la fonction de gestionnaire de copropriété. Je vous invite à consulter le mémoire et les diverses actions médias de l'Ordre à ce sujet en consultant notre site Internet.

**3) Loi sur les Comptables professionnels agréés (CPA)**

Dans le cadre du projet de loi 61 relatif aux comptables professionnels agréés, l'Ordre a déposé un mémoire en Assemblée nationale. Nous avons rencontré les instances gouvernementales pour faire valoir notre position. Nos démarches ont porté fruits. Le gouvernement a inclus l'Ordre des administrateurs agréés du Québec dans son plan de modernisation des champs descriptifs des ordres professionnels. Les travaux de modernisation, entamés avec les ordres profesionnels du domaine des affaires, se poursuivront donc en 2012 et nous sommes déjà au travail pour redéfinir nos champs de compétences.

## Plan stratégique 2012-2015

Au cours de l'exercice 2011-2012, tous les membres de l'Ordre ont eu la chance de s'exprimer par l'entremise d'un sondage électronique et lors d'un atelier d'orientation stratégique, afin que nous puissions mieux saisir les problématiques, les préoccupations et les ambitions de tous. Les membres du Conseil d'administration ainsi que la direction générale ont donc pris ces éléments en considération dans l'élaboration du plan stratégique 2012-2015.

**Cinq enjeux furent mis en valeur :**

- Positionnement et valorisation de la profession, soit en actualisant la définition de la profession, de ses valeurs et de son exercice avec les réalités des membres et en positionnant l'administrateur agréé comme étant le professionnel de référence en matière de gestion;
- Développement du sentiment d'appartenance pour mobiliser les membres, en plaçant l'administrateur agréé et la profession au cœur des actions de l'Ordre;
- Accroissement du membership, par la promotion auprès des étudiants et des publics cibles;
- Développement du programme de formation et actualisation des outils de référence de la pratique, afin de favoriser une approche globale de notre mission;
- Atteinte d'une marge de manœuvre financière.

La version finale du plan stratégique 2012-2015 ainsi que celle du plan d'action 2012-2013 ont été adoptées par les membres du Conseil d'administration le 14 juin 2012. Le plan stratégique 2012-2015 peut être consulté sur le site Internet de l'Ordre.

**Adm.A. : le titre professionnel de confiance du professionnel en administration**

Dans le cadre de sa mission de protection du public, sachez que les membres du Conseil d'administration et la direction générale ne ménagent pas les efforts afin de mieux vous servir. Nous vous remercions d'être au nombre des professionnels qui ont choisi de porter le titre Adm.A. et de se démarquer en tant que professionnels de confiance de l'administration au Québec. C'est un privilège que l'on se donne et nous devrions en être fiers.

## Remerciements

Pour terminer, je vous remercie de l'appui que vous m'avez démontré et je m'engage, bien sincèrement, à poursuivre mon mandat tout en respectant les demandes de l'assemblée générale. J'apprécie recevoir vos commentaires. C'est très inspirant.

Je remercie tout aussi chaleureusement les membres du Conseil d'administration ainsi que les employés de la permanence pour les énergies déployées afin que les lettres Adm.A. soient représentées telles qu'elles le méritent.

Merci de votre confiance, de votre implication et bonne année 2012-2013 à tous!

**Chantal Dalpé**
Présidente

# Rapport de la directrice générale et secrétaire

Denise Brosseau

## Finances et administration

Le budget 2011-2012 adopté par le Conseil d'administration en mars 2011 prévoyait un déficit d'environ 70 000$ lequel s'expliquait notamment par les faits suivants : i) embauche d'une directrice du développement de la profession et d'une webmestre; ii) améliorations locatives du siège social; iii) nouvelle plate-forme de formation en ligne. Or, il appert que les états financiers 2011-2012 font plutôt état d'un déficit de 146 028$ au 31 mars 2012. Les éléments expliquant ce déficit plus élevé que prévu sont les suivants :

- Revenu Québec a envoyé des avis de cotisation rétroactifs aux Fonds des services de santé de plusieurs ordres professionnels, dont l'Ordre, considérant qu'ils devaient payer le taux des employeurs publics plutôt que celui des employeurs privés. Cette cotisation rétroactive à 2007 est d'un montant de 36 010,45$, frais et pénalités inclus. Nous avons déjà contesté ces avis. Notre opposition est toujours en cours d'étude. De plus, nous avons dû réviser notre cotisation de 2012, entrainant des coûts supplémentaires de 7 407,66$, pour un montant total de 43 418,11$.
- Des clients de M. Jacques F. Paquet, gestionnaire de copropriété et anciennement administrateur agréé, ont porté plainte contre ce dernier en début d'année financière 2011-2012. Ce dernier a utilisé à des fins autres que convenues, les sommes qui lui étaient confiées par les syndicats de copropriété. Ces sommes étaient déposées dans un compte à opération commerciale plutôt que dans un compte en fidéicommis. En sus des imposants frais juridiques et d'enquête, qu'a subis le Bureau du syndic, l'Ordre a dû utiliser beaucoup de ressources (financières et humaines) afin d'aider les plaignants. Notamment, 13 réclamations au fonds d'indemnisation de l'Ordre furent déposées au 31 mars 2012. De plus, le Bureau du syndic a déposé une plainte contre M. Paquet. De nombreuses procédures furent également intentées par l'intimé, lesquelles ont entrainé des coûts additionnels pour l'Ordre (5 592$) et pour le Bureau du syndic (62 657$).

## Évolution du membership

Le nombre de membres est passé de 1577 au 31 mars 2011 à 1424 au 31 mars 2012, soit une baisse nette de 10%. Nous croyons que cette diminution est due aux causes suivantes :

- Fin de la première période de référence de la formation continue : plus de 350 membres n'étaient pas conformes à la fin de la première période de référence. Suite à de nombreux rappels, ce nombre a diminué à moins de 200. La plupart de ces personnes ont démissionné de l'Ordre, ne souhaitant pas se conformer à cette obligation.
- Augmentation de la cotisation 2012-2013 de 60$ et cotisation spéciale au fonds d'indemnisation de 75$ : afin de pouvoir assurer ses activités liées à sa mission, le Conseil d'administration a dû demander un effort financier supplémentaire aux membres. De plus, afin de maintenir le fonds d'indemnisation à son seuil minimal de 100 000$, suite aux nombreuses demandes reçues concernant M. Paquet (voir ci-dessus), une cotisation spéciale (non-récurrente) de 75$ fut demandée à l'ensemble des membres.
- Adoption de la *Loi sur les Comptables professionnels agréés* (CPA) : plusieurs membres détenant déjà un titre comptable n'ont pas renouvelé leur titre d'administrateur agréé puisque la Loi sur les CPA inclut notamment, à son article 4, la gestion à titre d'activité comptable. Un mémoire a été rédigé par l'Ordre dans le cadre de ces travaux. Ce mémoire est disponible sur le site Internet de l'Ordre.
- Nouvelle impossibilité pour l'Ordre d'encadrer les planificateurs financiers : détenant un permis en valeurs mobilières ou en instruments dérivés, et ce, suite à une modification de l'article 59 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers*, la plupart des personnes concernées n'ont pas renouvelé leur adhésion, étant obligées maintenant de cotiser à l'AMF.
- Vieillissement et retraite de nos membres : la moyenne d'âge de nos membres étant de 55 ans, l'Ordre sera confronté au phénomène du vieillissement et de mise à la retraite de ses membres de façon beaucoup plus accentuée dans les prochaines années.

## Accomplissement du plan d'action

Le plan d'action 2011-2012 comportait trois (3) axes importants : (i) le développement d'opportunités professionnelles et le recrutement de nouveaux membres, (ii) l'augmentation des activités de relations publiques et l'amélioration des outils de communication et (iii) l'actualisation des règlements et politiques de l'Ordre, le tout devant être accompli en assurant la mission de protection du public de l'Ordre.

*i) Développement d'opportunités professionnelles et recrutement de nouveaux membres*

Malgré une baisse nette du membership de 9,7%, le nombre de nouveaux membres a augmenté de 15,5% comparativement à l'an dernier. Cette augmentation s'explique par l'augmentation du trafic sur notre site Internet, la signature d'ententes de partenariat à valeur ajoutée permettant à de grands groupes d'adhérer à l'Ordre et les démarches effectuées dans le cadre de la mobilité de la main-d'œuvre.

*ii) Augmentation des activités de relations publiques et amélioration des outils de communication*

De nombreux outils et services ont été développés afin de mieux faire connaître l'Ordre. Afin d'y arriver, nous avons procédé à l'embauche d'une directrice du développement de la profession ainsi que d'une webmestre. Ces dernières ont remodelé notre site internet afin qu'il soit plus convivial et qu'il présente davantage d'informations autant pour le public que pour nos membres. Nous avons également mis en place une nouvelle plateforme de formation continue en ligne, Capital ADMA, permettant la diffusion des activités de l'Ordre. Ses fonctionnalités favorisent aussi les communications entre administrateurs agréés. L'Ordre s'est impliqué également dans différents débats publics, notamment à propos de la saine gouvernance, de l'éthique en affaires et de la gestion de copropriété. Voir le site Internet pour plus de détails.

*iii) Actualisation des règlements et politiques de l'Ordre*

La réforme des règlements et politiques s'est poursuivie au cours de l'année. Notamment, le *Règlement sur l'exercice de la profession d'administrateur agréé en société* ainsi qu'une modification mineure du *Code de déontologie des administrateurs agréés* sont entrés en vigueur le 23 juin 2011 et le *Règlement sur la délivrance d'un permis d'administrateur agréé de l'Ordre des administrateurs agréés du Québec* pour donner effet à l'arrangement conclu par l'Ordre en vertu de l'*Entente entre le Québec et la France en matière de reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles* est entré en vigueur le 8 mars 2012. De plus, nous avons travaillé sur une réforme en profondeur du *Code de déontologie des administrateurs agrées*, et ce, afin de l'adapter aux nouvelles réalités vécues par les membres. Le projet de règlement est présentement à l'étude par l'Office des professions du Québec, et ce, à des fins de pré-approbation. L'article 1.27 du *Règlement sur les diplômes délivrés par les établissements d'enseignement désignés qui donnent droit aux permis et aux certificats de spécialistes des ordres professionnels* ainsi que le nouveau *Règlement sur les normes d'équivalence de diplôme et de formation aux fins de la délivrance d'un permis de l'Ordre des administrateurs agréés du Québec* seront en vigueur en début de période 2012-2013. Nous avons créé des politiques sur les prix et distinctions ainsi que sur la prévention de l'harcèlement en milieu de travail. Nous avons également réformé les politiques et directives concernant la gestion des ressources humaines et les achats de biens et services.

## Protection du public

En 2011-2012, certaines mesures ont été adoptées ou révisées afin de mieux protéger le public. Ces mesures visent principalement le comité d'inspection professionnelle et le bureau du syndic.

**1. Le comité d'inspection professionnelle**

Le comité d'inspection professionnelle a instauré un processus d'auto-inspection, permettant d'augmenter de 87 à 123 le nombre de membres inspectés au cours de l'exercice financier 2011-2012.

De plus, le comité d'inspection professionnelle, dans le cadre de son programme de surveillance générale, a constaté des lacunes importantes au niveau de la tenue de dossier, de la compréhension des mécanismes liés à la comptabilité en fidéicommis et des responsabilités accrues en cas d'exercice en société. En ce sens, l'Ordre travaille à la préparation de plusieurs cours de formation continue et d'outils afin d'aider ses membres, dans le cadre de leur pratique professionnelle, à maintenir les plus hauts standards de l'industrie.

**2. Le bureau du syndic**

L'Ordre a dû supporter des coûts importants, lesquels n'étaient pas prévus dans le budget initial, et ce, afin de gérer les dossiers en cours et l'augmentation du nombre de signalements.

## Élections et nomination

Dans le cadre des élections qui ont eu lieu en 2011-2012, deux postes d'administrateurs pour la région 1 ont été comblés, par acclamation, par Chantal Dalpé et Pierre Bergeron, et ce, pour des mandats respectifs de 4 ans.

## Remerciements

Je tiens à remercier chaleureusement le directeur des affaires juridiques, la directrice du développement de la profession, les employés, les membres du Conseil d'administration et les bénévoles qui m'ont accompagnée et soutenue durant l'année. Merci également aux diverses instances gouvernementales, à l'OPQ, au CIQ, à nos fournisseurs, nos partenaires et commanditaires pour votre soutien envers notre profession. Sans vous, la tâche aurait été impossible à réaliser. Merci mille fois!

En terminant, je souhaite à tous une excellente continuation pour 2012-2013. Gardez votre courage managérial!

**Denise Brosseau**
Directrice générale et secrétaire

# Rapport des activités du Conseil d'administration (CA)

## PRÉSIDENCE

**Mme Chantal Dalpé**
Réélue le 15 juin 2011

## ADMINISTRATEURS

### Région I

*(Bas-St-Laurent, Capitale-Nationale, Centre-du-Québec, Chaudière-Appalaches, Côte-Nord, Estrie, Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, Saguenay-Lac-Saint-Jean, Nord-du-Québec, Mauricie et membres hors du Québec)*

**M. Paolo Brisebois**
Élu par acclamation le 3 avril 2009

**M. Jacques Grisé**
Élu par acclamation le 3 avril 2009

**Mme Louise Rochette, trésorière**
Cooptée le 18 juin 2010

### Région II

*(Montérégie, Abitibi-Témiscamingue, Lanaudière, Laurentides, Outaouais)*

**M. Serge Deschênes**
Coopté le 19 juin 2009

### Région III

*(Montréal et Laval)*

**Mme Chantal Dalpé**
Élue par acclamation le 12 avril 2011

**M. Pierre Bergeron**
Élu par acclamation le 12 avril 2011

**M. Marc Deschênes, vice-président**
Coopté le 17 janvier 2011

## ADMINISTRATEURS NOMMÉS PAR L'OFFICE DES PROFESSIONS

**M. Yves Godbout, d.d.**
Nommé le 16 mai 2011

**M. Ronald Pleau**
Nommé le 20 mars 2009

## DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE

**Me Denise Brosseau**

## RÉSOLUTIONS

Entre le 1er avril 2011 et le 31 mars 2012, le CA a tenu dix (10) réunions, dont quatre (4) réunions extraordinaires, au cours desquelles ont été dûment proposées et appuyées les résolutions suivantes. Seules les principales résolutions adoptées par le CA au cours de l'année sont résumées dans le présent rapport.

L'assemblée générale annuelle des membres s'est tenue le 21 septembre 2011.

### Dossiers professionnels et administratifs :

Nominations :

- Cooptation de Louise Rochette à titre d'administratrice représentant la région I jusqu'en mai 2013
- Nomination de Chantal Dalpé à titre de présidente de l'Ordre jusqu'en juin 2013;
- Nomination de Marc Deschênes à titre de vice-président jusqu'en juin 2012;
- Nomination de Louise Rochette à titre de trésorière jusqu'en juin 2012;
- Nomination de Jacques Lavallée, Samir Bachir et Jacques Brouillard à titre de membres du comité d'inspection professionnelle jusqu'en mars 2013;
- Nomination d'André Normandin, Denise Brosseau et Josée Trudel à titre de membres du comité de sinistre du programme collectif d'assurance responsabilité-professionnelle;
- Nomination de Gaëtan Veillette, Paolo Brisebois, Robin W. de Celles et Nicolas Handfield à titre de membres du comité sur l'harmonisation canadienne des normes de pratique professionnelle en planification financière;
- Nomination de Chantal Dalpé, Louise Rochette, Yves Godbout et Denise Brosseau à titre de membres du comité d'évaluation des demandes au Fonds d'indemnisation;
- Nomination de Nicolas Handfield à titre de secrétaire adjoint du comité d'inspection professionnelle et du conseil de discipline;
- Nomination de Fouad Georges Sayegh, Normand Tremblay et Louis C. Bertrand à titre de membres du comité d'admission C.M.C.;

- Nomination de Fouad Georges Sayegh, Pierre Bergeron, Jacques Grisé et Chantal Dalpé à titre de membres du comité de sélection des prix et distinctions;
- Nomination de Chantal Dalpé, Louise Rochette, Ronald Pleau et Jacques Grisé à titre de membre du comité sur la rémunération ;
- Nomination d'Andrée Guy et Denis Champagne à titre de membres du comité d'inspection professionnelle jusqu'en mars 2014;
- Nomination de Bernard Angers, Jean-Charles Dion, Robert Gravel, Pierre Germain, Yvan Fortin, Denis Lefebvre, Robin W. de Celles, Jean Labrosse, Normand Tremblay, Clément C. Hudon, Clément Bourassa, Yves L. Roch et Micheline Séguin Bernier à titre d'inspecteurs jusqu'en mars 2013;
- Nomination de Raad Jassim, Yvon Gasse et Eric F. Gosselin à titre de membres du comité de révision des demandes d'équivalence jusqu'en mars 2014;
- Nomination de Rock Gignac, Allen Hamel, Viateur Laplante, Jean Raymond, Jean Morin et Denise Turenne à titre de membres du conseil de discipline jusqu'en mars 2014;
- Nomination de François Alepin, Ronald Pleau et Jean-Pierre Naud respectivement à titre de président, membre du public et membre du comité de révision jusqu'en mars 2013;
- Nomination de Michel Côté, Claude Laurent et Rock Gignac respectivement à titre de président, secrétaire et membre du Conseil d'arbitrage jusqu'en mars 2013;
- Nomination de Marc Deschênes, Serge Deschênes, Yves Godbout, Pierre Dubois et Jean Landry respectivement à titre de président, membre, membre du public et membres externes du comité de vérification jusqu'en mars 2013;
- Nomination de Jacques Grisé et Jacques Lavallée à titre de membres du comité de la formation jusqu'en mars 2013;
- Nomination de Chantal Dalpé, Denise Brosseau et Serge Deschênes respectivement à titre de représentante et de représentants substituts au Conseil interprofessionnel du Québec jusqu'en mars 2013.

Radiation du Tableau de l'Ordre des membres ayant fait défaut de payer la cotisation annuelle, et ce, en vertu du paragraphe 1 de l'article 85.3 du *Code des professions*;

Adoption d'une demande de permis temporaire en vertu de l'article 35 de la *Charte de la langue française*;

Adoption du guide de formation continue ainsi que des normes de reconnaissance des dispensateurs autorisés pour la période de référence 2011-2013;

Adoption d'une stratégie d'action à propos des délais déraisonnables de production des décisions du conseil de discipline;

Adoption de la modification à la Politique et directives relatives aux bénévoles de l'Ordre œuvrant au sein de groupes de travail;

Adoption de la Politique et directives relatives aux prix et distinctions;

Adoption de la documentation liée au *Règlement sur l'exercice de la profession d'administrateur agréé en société*;

Demande d'inspection de la compétence professionnelle d'un membre;

Adoption de l'*Arrangement en vue de la reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles des administrateurs agrées au Québec et de professionnels en administration en France*;

Adoption de modifications à la Politique et directives relatives à la gestion des ressources humaines;

Adoption d'une Politique et directives concernant la prévention du harcèlement en milieu de travail;

Adoption des prix et distinctions 2011-2012;

Recommandation du prix du Mérite du CIQ 2011-2012;

Adoption d'un contrat avec BFL Canada pour la gestion du programme collectif d'assurance responsabilité-professionnelle;

Adoption du Teaming agreement CMC 2012-2017;

Adoption de la convention 2012-2015 avec l'Autorité des Marchés Financiers visant l'utilisation du titre de planificateur financier.

## Dossiers relatifs aux règlements

*Règlement sur les normes d'équivalence de diplôme et de formation aux fins de la délivrance d'un permis de l'Ordre des administrateurs agréés du Québec*

- Adopté par le Conseil d'administration le 9 septembre 2011
- Première publication à la Gazette officielle du Québec le 4 avril 2012
- En processus d'évaluation par l'Office des professions du Québec au 31 mars 2011.

*Proposition d'un libellé modifiant l'article 1.27 du Règlement sur les diplômes délivrés par les établissements d'enseignement désignés qui donnent droit aux permis et aux certificats de spécialistes des ordres professionnels*

- Adopté par le Conseil d'administration le 22 septembre 2010
- Première publication à la Gazette officielle du Québec le 3 novembre 2010
- En processus d'évaluation par le gouvernement au 31 mars 2011

*Règlement modifiant le Code de déontologie des administrateurs agréés (mesures liées à l'exercice en société)*

- Entrée en vigueur le 23 juin 2011

*Règlement sur l'exercice de la profession d'administrateur agréé en société*

- Entrée en vigueur le 23 juin 2011

*Règlement sur la délivrance d'un permis d'administrateur agréé de l'Ordre des administrateurs agréés du Québec pour donner effet à l'arrangement conclu par l'Ordre en vertu de l'Entente entre le Québec et la France en matière de reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles*

- Adopté par le Conseil d'administration le 3 octobre 2011
- Publication à la Gazette officielle du Québec le 22 février 2012
- Entrée en vigueur le 8 mars 2012

## Dossiers relatifs aux finances

- Adoption du budget 2012-2013;
- Adoption des états financiers audités 2010-2011;
- Adoption d'une dépense extraordinaire pour la refonte du site web de l'Ordre ainsi que pour du matériel technologique;
- Adoption d'une dépense extraordinaire pour l'achat d'iPad aux membres du Conseil d'administration;
- Adoption de modifications à la Politique d'achats de biens et services;
- Adoption d'une dépense extraordinaire pour l'achat d'un logiciel de gestion des placements pour le fonds d'indemnisation;
- Adoption d'une compensation entre les sommes dues par l'Ordre et la Fiducie du fonds de bourses d'études et d'affaires de l'Ordre ;
- Adoption d'un contrat avec Pitney Bowes pour la location de la photocopieuse;
- Adoption de l'entente de subvention du Fonds d'aide pour la mobilité de la main-d'œuvre;
- Adoption de la cotisation annuelle 2011-2012, pour un montant total de 650 $, taxes en sus, de fixer l'augmentation au prorata des autres catégories, d'une cotisation spéciale au fonds d'indemnisation de 75$, taxes en sus et fixer les cotisations des domaines d'activités respectifs à 125 $, taxes en sus;
- Adoption des frais administratifs en vertu de l'article 86.0.1 du *Code des professions* pour l'année financière 2012-2013;
- Adoption d'une dépense d'amortissement afin d'effectuer des améliorations locatives au siège social de l'Ordre;
- Adoption d'un contrat avec la société Connexence pour le déploiement d'une solution de formation en ligne « Capital ADMA ».

## PERSONNEL DU SIÈGE SOCIAL

### LA DIRECTION GÉNÉRALE ET SECRÉTARIAT

**Me Denise Brosseau**
Directrice générale et secrétaire

### LE PERSONNEL

**Josée Trudel**
Directrice du développement de la profession

**Me Nicolas Handfield**
Directeur des affaires juridiques
Secrétaire adjoint du comité d'inspection professionnelle et du conseil de discipline

**Elizabeth Henaire**
Coordonnatrice, registrariat, admission et conformité

**Bo Na Xu**
Coordonnatrice, services administratifs et comptabilité

**Marie-Isabelle Lapointe**
Coordonnatrice, communications et services aux membres

**Khatima Kandoussi**
Conseillère, marketing et web

**Isabelle Désy**
Secrétaire du comité d'inspection professionnelle et du conseil de discipline

**Cathy Lee-Hachey**
Secrétaire, gestion documentaire

**Stanley Desgrottes**
Étudiant en droit

### LE BUREAU DU SYNDIC

**Claude Ayotte**
Syndic

# Rapport du syndic

Claude Ayotte

J'ai débuté comme syndic le 18 février 2011; en premier lieu, à titre intérimaire, et, par la suite, de façon permanente.

Il est important de rappeler que le rôle d'un ordre professionnel est d'assurer la protection du public. Des responsabilités sont confiées au syndic pour recevoir les plaintes du public relativement à la gestion déontologique de la pratique des membres de l'Ordre. Ainsi, il est possible pour le citoyen de s'adresser directement au syndic.

Le syndic est soumis aux directives administratives de l'Ordre. Cependant, en ce qui concerne la gestion des dossiers sous enquête, celui-ci jouit d'une indépendance totale. Son seul objectif est la protection du public.

L'Office des professions du Québec décrit ainsi les droits et recours : toute personne peut exercer un recours contre un professionnel si elle croit que celui-ci :

1. *A fait preuve d'incompétence, de négligence ou d'un manque d'intégrité à son égard ou dans le traitement de son dossier;*
2. *A manqué à ses obligations professionnelles.*

Il existe trois types (3) de recours contre un professionnel :

1. *Les recours disciplinaires;*
2. *Les recours relatifs aux honoraires;*
3. *Les recours judiciaires.*

Dans certaines circonstances, les trois (3) recours peuvent être exercés simultanément.

Lorsque le syndic a terminé son enquête, il déterminera, s'il y a lieu, de déposer une plainte formelle devant le conseil de discipline de l'OAAQ. Si ce dernier ne dépose pas de plainte, il devra l'expliquer par écrit au plaignant. Si le plaignant n'est pas en accord avec la décision du syndic, il peut contester cette décision devant le comité de révision de l'OAAQ.

Le syndic exerce aussi un rôle de conciliateur ou de médiateur, dans le cas où un client a un différend concernant le montant des honoraires qui lui sont réclamés par un membre de l'OAAQ ou lorsque des conflits impliquent les membres à d'autres parties.

De plus, le syndic exerce une surveillance de l'utilisation illégale des titres Adm.A., C.M.C et Pl.Fin. dénoncés par le public ou par les membres de l'OAAQ. Ce pouvoir lui est délégué par résolution par les membres du CA et est actuellement partagé avec le Directeur des affaires juridiques.

Le syndic reçoit plusieurs appels de membres, de particuliers, d'organismes publics ou d'entreprises qui désirent porter plainte, avoir des informations sur des questions d'ordre déontologique ou réglementaire, pour vérifier si un membre est inscrit au tableau de l'OAAQ ou s'il a été sanctionné par le Conseil de discipline. Une surveillance médiatique des journaux et une cyber surveillance des différents réseaux sociaux sont effectuées afin de détecter des dérogations déontologiques ou des usurpations de titre.

Statistiques 2011-2012 du bureau du Syndic

| | |
|---|---|
| **Nombre de dossiers ouverts du 1er avril 2011 au 31 mars 2012** | *15* |
| **Nombre total de membres visés par les dossiers ouverts** | *15* |
| **Nombre de décisions de porter plainte** | *2* |
| **Nombre de décisions de ne pas porter plainte** | *9* |
| **Nombre de dossiers réglés par la conciliation du syndic** | *1* |
| **Nombre de dossiers demeurant ouverts au 31 mars 2012** | *11* |

Le syndic,
**Claude Ayotte**

# Rapport du comité d'inspection professionnelle

Fouad Georges Sayegh

**Fouad Georges Sayegh, président**
Samir Bachir
Jaques Brouillad
Denis Champagne
Andrée Guy
Jacques Lavallée
Pierre Perrault

Isabelle Désy, secrétaire.
Me Nicolas Handfield, secrétaire adjoint depuis le 9 septembre 2011.

Le travail professionnel a été effectué par l'équipe d'inspecteurs, à savoir Mme Micheline Séguin Bernier et MM. Bernard Angers, Jean-Charles Dion, Rodrigue Blanchette, Robert Gravel, Pierre Germain, Yvan Fortin, Denis Lefebvre, Robin W. de Celles, Jean Labrosse, Normand Tremblay, Clément C. Hudon, Clément Bourassa et Yves L. Roch.

## 1. Comité d'inspection professionnelle (CIP)

L'article 112 du *Code des professions* prescrit qu'un Comité d'inspection professionnelle (CIP) soit institué au sein de chaque ordre.

Le CIP se rapporte au Conseil d'administration lequel a notamment le mandat de nommer les membres et le président. Chaque année, le CIP dépose son programme d'inspection professionnelle au Conseil d'administration de l'OAAQ. Afin d'accomplir son travail, le CIP s'est formellement réuni à cinq (5) reprises ainsi qu'à quelques rencontres en sous-comités.

Le rôle de ce comité est de surveiller l'exercice de la profession des membres de l'Ordre. Il procède notamment à l'inspection de leurs dossiers, livres, registres, produits, équipements, etc. nécessaires à l'exercice de leur profession. De plus, il procède à la vérification des biens qui leur sont confiés par leurs clients ou une autre personne.

À la demande du Conseil d'administration ou du syndic de l'Ordre, le cas échéant, le CIP s'assure que les membres s'acquittent non seulement de leurs obligations professionnelles avec compétence, mais aussi maintiennent un niveau de connaissances et de compétences suffisant à l'exercice de leur profession.

Ce mandat de surveillance générale de l'exercice de la profession, quoique relevant du CIP, s'effectue par les inspecteurs chargés d'effectuer les inspections.

Durant l'année, le CIP transmet au Conseil d'administration des rapports trimestriels de ses activités (art. 115 du *Code des professions*).

## 2. Les objectifs spécifiques de l'inspection professionnelle

Les administrateurs agréés les plus susceptibles de faire l'objet d'une inspection sont ceux qui exercent en cabinet (travailleurs autonomes). D'autres groupes peuvent être visés, notamment les membres travaillant pour une organisation ou pour un employeur privé ou public. Le processus d'inspection professionnelle favorise une approche éducative et préventive.

L'inspection professionnelle vise à promouvoir les valeurs fondamentales de la profession : la compétence, le sens de l'éthique et la responsabilité professionnelle.

- la compétence : par l'incitation à viser l'excellence des connaissances par la formation continue et par l'application et le respect de la charte des compétences.
- le sens de l'éthique : par le respect du *Code de déontologie des administrateurs agréés* et l'aide offerte aux professionnels à mieux comprendre les implications liées à leur responsabilité professionnelle.
- la responsabilité professionnelle : par la sensibilisation des membres de l'Ordre à leurs devoirs, obligations et responsabilités envers le public, le client et la profession.

## 3. Les objectifs de 2012-2013 proposés

- Mise à jour des outils relatifs à la gestion de copropriété ;
- Suivi de la mise en place du questionnaire d'autoévaluation ;
- Traduction du questionnaire en anglais ;
- Élaboration de nouveaux questionnaires d'autoévaluation par discipline;
- Élaboration d'une procédure de suivi des dossiers transmis et reçus et d'un mécanisme de compte rendu des résultats ;
- Mise à jour du rapport de l'inspecteur ;
- Modification de la politique et du Règlement sur le CIP :
  - *Élaboration d'un profil type d'un inspecteur ;*
  - *Élaboration d'une grille d'évaluation d'un inspecteur ;*
  - *Élaboration d'une formule de recommandation de renouveler ou pas le mandat de chaque inspecteur ;*
  - *Mise à jour du manuel de procédures du CIP, à suivre par tous les inspecteurs ;*
  - *Élaboration de la description des tâches détaillée du secrétaire du CIP et de la personne responsable de l'inspection professionnelle nommée par le Conseil d'administration ;*
- Élaboration des cours de formation des inspecteurs ;
- Nomination d'un vice-président du CIP ;
- Formation des membres du CIP et des inspecteurs;
- Formation sur la tenue de dossiers et la comptabilité en fidéicommis pour les membres ;
- Information aux membres sur l'exercice en société et les assurances.

## 4. Le programme de surveillance générale de la pratique 2012–2013 ciblera prioritairement les membres suivants :

- Les membres détenant un compte en fidéicommis ;
- Les membres ayant le titre de conseiller en management certifié (C.M.C.) qui n'ont jamais été inspectés ;
- Les membres ayant le titre de planificateur financier (Pl.Fin.) qui n'ont jamais été inspectés ;
- Les membres œuvrant dans le domaine de l'immobilier ;
- Les membres œuvrant dans le domaine de la gestion de copropriété ;
- Les membres ayant 15 ans et plus d'accréditation à l'Ordre et n'ayant jamais été inspectés.

## 5. Activités

Au cours de l'exercice 2011-2012, le CIP a adopté une nouvelle procédure relative à l'auto-inspection. Ce processus permettra d'inspecter tous les membres en pratique privée, et ce, tous les cinq ans.

| Exercice terminé le 31 mars : | 2012 | 2011 |
|---|---|---|
| Nombre de dossiers en suspens au début de l'exercice | 12 | 27 |
| Nombre de visites effectuées au cours de l'exercice | 22 | 87 |
| Nombre de questionnaires d'auto-inspection envoyés au cours de l'exercice | 101 | N/A |
| Nombre de rapports suite à des visites au cours de l'exercice | 27 | 91 |
| Nombre de rapports suite à la remise de questionnaires d'auto-inspection au cours de l'exercice | 74 | N/A |
| Nombre de dossiers ayant fait l'objet de recommandations au Conseil d'administration | 0 | 0 |
| Nombre de dossiers en suspens à la fin de l'exercice | 44 | 12 |

## 6. Enquête demandée par le Conseil d'administration

Une enquête demandée par le Conseil d'administration (inspection particulière) fut effectuée durant le dernier trimestre de l'année. Le rapport du CIP au Conseil d'administration sera déposé au cours du premier trimestre 2012-2013.

Aucune dérogation touchant la protection du public n'a été décelée.

## 7. Remerciements

Je tiens à remercier Monsieur Pierre Perrault, vice-président sortant, pour tous ses efforts, sa détermination et son professionnalisme qu'il a maintenu pendant des années. Je tiens aussi à remercier les membres du CIP, à savoir Mme Andrée Guy et MM. Samir Bachir, Jacques Brouillard, Denis Champagne et Jacques Lavallée pour leur travail acharné et les orientations renouvelées en matière d'inspection professionnelle. Tous ensembles, ils ont permis l'application des modalités d'inspections, qui sont constamment suivies et mises à jour.

Finalement, je tiens à remercier Me Nicolas Handfield, secrétaire adjoint du comité, qui a pu tenir les procès-verbaux et les renseignements avec justesse permettant ainsi une rédaction fluide du rapport de ce comité.

Le président du comité d'inspection professionnelle,
**Fouad Georges Sayegh**

# Rapport du conseil de discipline

**Me Diane Larose, présidente** (jusqu'au 5 mars 2012)
**Me Pierre Linteau, président** (nomination le 5 mars 2012)
Rock Gignac
Allen Hamel
Viateur Laplante
Jean Raymond
Denise Turenne
Me Jean Morin

Isabelle Désy, secrétaire du Conseil
Me Nicolas Handfield, secrétaire adjoint du Conseil

## Rôle du conseil

Le conseil de discipline est informé de toute plainte formulée à l'égard d'un administrateur agréé pour une infraction aux dispositions du *Code des professions* ou aux lois et règlements de l'OAAQ. Le mandat du Conseil consiste à recevoir les plaintes, à entendre les arguments des parties en cause, à rendre les décisions et à imposer une ou plusieurs sanctions prévues à l'article 156 du *Code des professions*. S'il y a lieu, il recommande au Conseil d'administration de l'OAAQ les mesures disciplinaires appropriées à l'endroit du professionnel impliqué.

Le président du conseil de discipline est nommé par le gouvernement du Québec.

Au cours de l'exercice 2011-2012, le conseil a tenu neuf journées d'audience et il a entendu deux nouvelles plaintes émanant du syndic.

Les décisions rendues par le Conseil durant l'exercice 2011-2012 consistent à :

- *1 décision accordant une radiation provisoire ;*
- *1 décision déclarant l'intimé coupable et imposant 1000$ d'amende ainsi que le paiement des déboursés sur deux chefs ;*
- *1 décision déclarant l'intimé coupable et imposant 1000$ d'amende sur 17 chefs, une réprimande sur 5 chefs ainsi que le paiement des déboursés;*
- *1 décision déclarant l'intimé coupable sur dix chefs;*
- *1 décision imposant une radiation permanente sur dix chefs, ordonnant la publication d'un avis à cet effet dans un journal circulant dans le lieu où l'intimé a eu son domicile professionnel ainsi que le paiement des déboursés ;*
- *1 décision déclarant l'intimé coupable, imposant une radiation de cinq ans sur 14 chefs ainsi que 3 000$ d'amende sur deux chefs, ces sanctions étant exécutoires qu'à compter du moment où l'intimé sera dûment réinscrit au tableau de l'Ordre, ordonnant la publication d'un avis à cet effet dans un journal circulant dans le lieu où l'intimé a eu son domicile professionnel et imposant le paiement des déboursés immédiatement;*
- *1 décision déclarant l'intimé coupable, imposant une radiation temporaire de dix ans sur deux chefs et ordonnant la publication d'un avis à cet effet dans un journal circulant dans le lieu où l'intimé a eu son domicile professionnel;*

Une recommandation au Conseil d'administration a été faite, à savoir qu'un intimé soit visité par l'inspection professionnelle.

Aucune décision ne fut rendue dans les 90 jours de la prise en délibéré.

Aucune décision ne fut portée en appel au Tribunal des professions et aucun appel n'est en suspend.

# Comité de révision

**François Alepin, président**
Ronald Pleau
Jean-Pierre Naud

Le mandat du comité de révision est de revoir, à la demande d'un plaignant, toute décision rendue par le syndic de l'Ordre qui, selon le plaignant, ne serait pas satisfaisante. L'objectif visé par le comité de révision est de s'assurer que la décision rendue par le syndic soit juste, équitable et conforme au *Code de déontologie des administrateurs agréés* et au *Règlement sur la tenue des dossiers et des cabinets de consultation des membres de l'Ordre des administrateurs agréés du Québec*. Dans le cas contraire, le comité doit prendre les mesures qui s'imposent pour que le dossier soit révisé.

Au cours de l'année 2011-2012, le comité de révision n'a pas été sollicité. Nous ne pouvons, encore une fois, que nous féliciter de l'éthique dont font preuve les membres de l'Ordre.

# Conseil d'arbitrage

**Michel Côté, président**
Me Claude Laurent, secrétaire
Rock Gignac

Le mandat du Conseil d'arbitrage consiste à étudier et à statuer sur les différends pouvant opposer un client et un administrateur agréé quant aux honoraires professionnels réclamés.

Au cours de l'exercice 2011-2012, le Conseil d'arbitrage n'a reçu aucune demande. Il n'a donc pas été appelé à siéger.

# Comité de vérification

**Marc Deschênes, président**
Serge Deschênes
Pierre Dubois, CPA, CA
Yves Godbout, d.d.
Jean Landry, CPA, CA

Le comité de vérification assume trois (3) niveaux de responsabilités :

1. En regard des auditeurs de l'Ordre: recommander au Conseil d'administration de l'Ordre leur nomination ainsi que leur rémunération. Approuver et assurer le suivi du plan annuel d'audit et procéder annuellement à leur évaluation.
2. En regard des informations financières: examiner et valider des états financiers vérifiés avant qu'ils ne soient soumis au Conseil d'administration pour approbation. Recevoir annuellement les recommandations post-audit et en assurer le suivi.
3. En regard des contrôles financiers: examiner le budget annuel et, s'il le juge à propos, formuler ses recommandations au Conseil d'administration de l'Ordre. Le comité obtient aussi les avis qu'il juge nécessaires en regard du caractère adéquat des contrôles internes en place à l'Ordre.
4. Le comité de vérification se compose de deux membres élus du Conseil d'administration, d'un membre du Conseil d'administration nommé par l'Office des professions du Québec et de deux professionnels spécialisés en vérification et audit qui ne sont pas membres du Conseil d'administration de l'Ordre.

Au cours de l'exercice 2011-2012, le comité s'est réuni à trois (3) reprises. Notamment, le comité a :

- Conseillé la direction générale dans divers dossiers relatifs aux opérations comptables. Ces dossiers étaient en relation avec certaines remarques du vérificateur externe;
- Exercé un suivi rigoureux sur les remarques du vérificateur externe;
- Révisé et approuvé le plan d'audit pour l'exercice 2011-2012;
- Révisé les états financiers audités de l'Ordre, y compris les principales conventions comptables et les estimations, dans le but d'en recommander l'adoption par le Conseil d'administration de l'Ordre;
- Reçu la lettre de recommandation post-audit;
- Examiné le budget de l'exercice 2012-2013 et formulé ses recommandations au Conseil d'administration de l'Ordre;
- Tenu une période à huis clos en une occasion en l'absence des gestionnaires de l'Ordre.

J'aimerais profiter de l'occasion pour remercier les membres du comité pour leur professionnalisme et leur disponibilité.

# Comité de la formation

**Jacques Grisé, président, membre du Conseil d'administration**
Jacques Lavallée, nommé par l'Ordre
Raad Jassim, nommé par la Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec (CRÉPUQ), depuis septembre 2007
Pasquale Pucella, nommé par la Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec (CRÉPUQ)
Antoine Goutier, nommé par le ministère de l'Éducation, des Loisirs et du Sport du Québec

Le comité de la formation a pour mandat d'examiner, dans le respect des compétences respectives et complémentaires de l'OAAQ, des établissements d'enseignement universitaire et du ministère de l'Éducation, des Loisirs et du Sport du Québec, les questions relatives à la qualité de la formation des administrateurs agréés et de faire rapport au Conseil d'administration.

En 2011-2012, les membres du comité ne se sont pas réunis. En effet, une demande de modification de l'article 1.27 du *Règlement sur les diplômes délivrés par les établissements d'enseignement désignés qui donnent droit aux permis et aux certificats de spécialistes des ordres professionnels* a été déposé au cours de l'année 2010-2011 et est présentement à l'étude par le gouvernement au 31 mars 2012.

Le nouvel article 1.27 devrait entrer en vigueur en cours d'année 2012-2013.

# Comité de révision des demandes d'équivalences

Raad Jassim
Yvon Gasse
Eric F. Gosselin

Le mandat du comité de révision des demandes d'équivalences est de revoir, à la demande d'un candidat, toute décision défavorable du Conseil d'administration concernant une demande d'équivalence d'un diplôme délivré par un établissement d'enseignement situé hors du Québec ou une demande d'équivalence de formation.

Composé de personnes qui ne sont pas membres du Conseil d'administration, le comité examine la demande de révision et rend sa décision qui est finale et sans appel.

Au cours de l'année 2011-2012, le comité de révision des demandes d'équivalences n'a pas été sollicité.

# Fiducie du Fonds de bourses d'études et d'affaires

Chantal Dalpé
Me Jean Morin
Jean Richard
Nycol Pageau-Goyette
Denis Gamache
Michel C. Côté
Gabriel Savard

Le mandat de la Fiducie du Fonds de bourses d'études et d'affaires de l'Ordre des administrateurs agréés du Québec est, selon son acte constitutif, de soutenir, par l'octroi de bourses d'études et d'affaires, l'excellence académique, l'innovation professionnelle et l'esprit entrepreneurial.

Pour soutenir la mission de la Fiducie, les Fiduciaires doivent octroyer des bourses d'études à des étudiants cotisant à l'Ordre et inscrits à un programme d'études universitaires reconnu par l'Ordre, ainsi qu'à l'octroi de bourses d'affaires à des professionnels de la gestion membres de l'Ordre.

Le patrimoine de la Fiducie est distinct de celui de l'Ordre.

En 2011-2012, aucune bourse n'a été émise.

# Tableau des membres

## pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2012

### Inscription au tableau des membres

| | 2010-2011 | 2011-2012 |
|---|---|---|
| **Membres inscrits au début de l'année** | **1644** | **1577** |
| **Plus : membres admis et inscrits durant la période** | **103** | **119** |
| Premières inscriptions | 90 | 98 |
| Réinscriptions | 13 | 21 |
| **Moins : membres radiés ou décédés** | **170** | **272** |
| Retrait du tableau des membres pour démissions | 162 | 244 |
| Radiation : n'a pas versé, dans le délai fixé, la totalité de la cotisation ou non-conforme à l'assurance responsabilité professionnelle | 3 | 18 |
| Radiation provisoire – discipline | 0 | 1 |
| Décès | 5 | 9 |
| **Membres inscrits à la fin de l'année** | **1577** | **1424** |
| Étudiants | 76 | 36 |
| Total des inscriptions | 1652 | 1460 |

### Catégorie de permis

| | Nombre 2010-2011 | Nombre 2011-2012 |
|---|---|---|
| Régulier | 1577 | 1424 |

### Classe de spécialités

L'OAAQ n'a pas de règlement en application du paragraphe e de l'article 94 du *Code des professions* définissant les différentes classes de spécialités au sein de la profession.

### Autorisations spéciales

| | Nombre 2010-2011 | Nombre 2011-2012 |
|---|---|---|
| Accordées | 0 | 0 |
| Renouvelées | 0 | 0 |

### Certificat d'immatriculation

L'OAAQ n'a pas de conditions ni de formalités de délivrance d'un certificat d'immatriculation.

## Répartition des membres selon la région administrative

| | | Nombre 2011-2012 |
|---|---|---|
| 01 | Bas-Saint-Laurent | 20 |
| 02 | Saguenay–Lac-Saint-Jean | 30 |
| 03 | Québec | 211 |
| 04 | Mauricie | 40 |
| 05 | Estrie | 38 |
| 06 | Montréal | 557 |
| 07 | Outaouais | 35 |
| 08 | Abitibi-Témiscamingue | 17 |
| 09 | Côte-Nord | 5 |
| 10 | Nord-du-Québec | 1 |
| 11 | Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine | 2 |
| 12 | Chaudière-Appalaches | 62 |
| 13 | Laval | 59 |
| 14 | Lanaudière | 46 |
| 15 | Laurentides | 54 |
| 16 | Montérégie | 181 |
| 17 | Centre-du-Québec | 10 |
| 99 | Hors du Québec | 56 |

## Répartition des membres selon le sexe

| | 2009-2010 | 2010-2011 | 2011-2012 |
|---|---|---|---|
| Homme | 1318 | 1257 | 1124 |
| Femme | 326 | 320 | 300 |
| Total | 1644 | 1577 | 1424 |

## Répartition des membres selon la classe de membres établie aux fins de la cotisation

| Classe de membres * | Nombre de membres | Cotisation annuelle | | Cotisation supplémentaire | |
|---|---|---|---|---|---|
| | | *Montant*** | *Date du versement* | *Montant* | *Date du versement* |
| Membre régulier | 952 | 590,00 $ | 2011-04-01 | 0,00 $ | 2011-04-01 |
| Membre – cotisation réduite | 25 | 295,00 $ | 2011-04-01 | 0,00 $ | 2011-04-01 |
| Administrateur finissant universitaire an 1 | 9 | 295,00 $ | 2011-04-01 | 0,00 $ | 2011-04-01 |
| Administrateur finissant universitaire an 2 | 13 | 442,50 $ | 2011-04-01 | 0,00 $ | 2011-04-01 |
| Membre professeur | 21 | 147,50 $ | 2011-04-01 | 0,00 $ | 2011-04-01 |
| Membre retraité | 80 | 147,50 $ | 2011-04-01 | 0,00 $ | 2011-04-01 |
| Membre gouverneur | 9 | 0,00 $ | 2011-04-01 | 0,00 $ | 2011-04-01 |
| Membre à vie | 5 | 0,00 $ | 2011-04-01 | 0,00 $ | 2011-04-01 |
| Membre régulier- secteur planification financière | 83 | 590,00 $ | 2011-04-01 | 100,00 $ | 2011-04-01 |
| Membre régulier- secteur conseiller en management certifié | 227 | 590,00 $ | 2011-04-01 | 100,00 $ | 2011-04-01 |

** Les membres sont classés dans une catégorie prédominante, mais peuvent se retrouver dans une catégorie secondaire. (ex : membre gouverneur – secteur conseiller en management certifié)*

*** Le montant de la cotisation est modulé selon la date d'admission des nouveaux membres.*

## Répartition des permis temporaires et spéciaux

| Membres inscrits au tableau à la fin de la période détenant | Nombre 2011-2012 |
|---|---|
| un permis temporaire | 0 |
| un permis restrictif | 0 |
| un permis restrictif temporaire | 0 |
| un permis spécial | 0 |

## Exercice de la profession en société

| | Nombre 2011-2012 |
|---|---|
| Nombre de S.E.N.C.R.L. accrédités | 0 |
| Nombre de SPA accrédités | 0 |
| Nombre de membres en S.E.N.C.R.L. | 0 |
| Nombre de membres en SPA | 0 |

## Évolution de l'effectif au cours des dix dernières années

| Année | Adm.A. | Postulants | Étudiants | Total |
|---|---|---|---|---|
| 1999-2000 | 3 172 | 57 | 405 | 3 634 |
| 2000-2001 | 3 065 | 53 | 350 | 3 468 |
| 2001-2002 | 2 922 | 40 | 307 | 3 269 |
| 2002-2003 | 2 711 | 31 | 164 | 2 906 |
| 2003-2004 | 2 610 | 30 | 210 | 2 850 |
| 2004-2005 | 2 433 | 33 | 199 | 2 665 |
| 2005-2006 | 2 282 | 34 | 223 | 2 539 |
| 2006-2007 | 2 102 | 25 | 162 | 2 289 |
| 2007-2008 | 1 980 | 32 | 81 | 2 093 |
| 2008-2009 | 1 842 | 4 | 82 | 1 928 |
| 2009-2010 | 1 644 | 2 | 84 | 1 730 |
| 2010-2011 | 1 577 | 0 | 76 | 1 652 |
| 2011-2012 | 1 424 | 0 | 36 | 1 460 |

## Inscriptions au tableau avec limitation ou suspension

| | Nombre 2011-2012 |
|---|---|
| avec limitation du droit d'exercer des activités professionnelles | 0 |
| avec suspension du droit d'exercer des activités professionnelles | 0 |

## Suspensions ou révocations de permis selon la catégorie

| Catégorie de permis | Nombre 2011-2012 | |
|---|---|---|
| | *Suspensions* | *Révocations* |
| Administrateur agréé | 1 | 0 |

## Rapport des activités relatives à la reconnaissance de l'équivalence aux fins de la délivrance d'un permis

| Demandes de reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme délivré par un établissement d'enseignement situé hors du Québec | | | | |
|---|---|---|---|---|
| | Nombre 2011-2012 | | | |
| | *reçues* | *acceptées* | *refusées* | *reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période* |
| Au Canada | 2 | 1 | 0 | 0 |
| Hors du Canada | 18 | 17 | 0 | 1 |

| | |
|---|---|
| Nombre de candidats à l'exercice de la profession concernés par les demandes de reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme délivré par un établissement d'enseignement situé hors du Québec | 21 |

| Demandes de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors du Québec par une personne qui ne détient pas un diplôme requis | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| | *reçues* | *acceptées en totalité* | *acceptées en partie* | *refusées* | *reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période* |
| Au Canada | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Hors du Canada | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |

| Demandes de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors du Québec acceptées en partie comportant une précision de la formation à acquérir indiquée par l'OAAQ | | |
|---|---|---|
| | Au Canada | Hors du Canada |
| Cours | 0 | 0 |
| Stage | 0 | 0 |
| Examen | 0 | 0 |
| Cours et stage | 0 | 0 |
| Stage et examen | 0 | 0 |
| Cours et examen | 0 | 0 |
| Cours, stage et examen | 0 | 0 |
| Autres | 0 | 0 |

| Demandes de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors du Québec acceptées qui comportaient une précision de la formation à acquérir indiquée par l'OAAQ | | |
|---|---|---|
| | Au Canada | Hors du Canada |
| Cours | 0 | 0 |
| Stage | 0 | 0 |
| Examen | 0 | 0 |
| Cours et stage | 0 | 0 |
| Stage et examen | 0 | 0 |
| Cours et examen | 0 | 0 |
| Cours, stage et examen | 0 | 0 |
| Autres | 0 | 0 |

| | |
|---|---|
| Nombre de candidats à l'exercice de la profession concernés par les demandes de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors du Québec par une personne qui ne détient pas un diplôme requis | 0 |

## Autres conditions et modalités de la délivrance des permis

L'OAAQ n'a pas de règlement en application du paragraphe i de l'article 94 du *Code des professions* déterminant les autres conditions et modalités de délivrance des permis.

## Rapport des activités relatives à la reconnaissance de l'équivalence aux fins de la délivrance d'un certificat de spécialiste

L'OAAQ n'a pas de règlement en application du paragraphe e de l'article 94 du *Code des professions* définissant les différentes classes de spécialités au sein de la profession.

## Rapport des activités relatives à la délivrance des permis temporaires, restrictifs temporaires et spéciaux

| Demandes de délivrance | | | | |
|---|---|---|---|---|
| | *reçues* | *acceptées* | *refusées* | *reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période* |
| de permis temporaire en vertu de l'article 37 de la *Charte de la langue française* | 1 | 1 | 0 | 0 |
| de permis temporaire en vertu de l'article 41 du *Code des professions* | 0 | 0 | 0 | 0 |
| de permis restrictif temporaire fondées sur une demande de reconnaissance d'une équivalence en vertu du paragraphe 1° de l'article 42.1 du *Code des professions* | 0 | 0 | 0 | 0 |
| de permis restrictif temporaire fondées sur une autorisation légale d'exercer une profession hors du Québec ou sur un permis spécial en vertu du paragraphe 2° de l'article 42.1 du *Code des professions*, s'il y a lieu | 0 | 0 | 0 | 0 |
| de permis spécial en vertu de l'article 42.2 du *Code des professions*, s'il y a lieu | 0 | 0 | 0 | 0 |
| de permis de mêmes types en vertu de lois particulières, s'il y a lieu (précisez) | 0 | 0 | 0 | 0 |

## Rapport des activités relatives à la délivrance des permis

| Demandes fondées sur la détention d'un diplôme déterminé en application du premier alinéa de l'article 184 du *Code des professions* et, s'il y a lieu, sur le fait d'avoir satisfait aux autres conditions et modalités ou sur la reconnaissance de l'équivalence de ces autres conditions et modalités autres | | | | |
|---|---|---|---|---|
| Lieu de l'établissement d'enseignement ayant délivré le diplôme | Nombre | | | |
| | *reçues* | *acceptées* | *refusées* | *reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période* |
| au Québec | 89 | 89 | 0 | 0 |
| en Ontario | 0 | 0 | 0 | 0 |
| dans les provinces de l'Atlantique | 0 | 0 | 0 | 0 |
| dans les provinces de l'Ouest et les Territoires | 0 | 0 | 0 | 0 |
| aux États-Unis | 0 | 0 | 0 | 0 |

| Demandes fondées sur la reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme aux fins de la délivrance d'un permis et, s'il y a lieu, sur le fait d'avoir satisfait aux autres conditions et modalités ou sur la reconnaissance de l'équivalence de ces autres conditions et modalités | | | | |
|---|---|---|---|---|
| Lieu de l'établissement d'enseignement ayant délivré le diplôme reconnu équivalent | Nombre | | | |
| | *reçues* | *acceptées* | *refusées* | *reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période* |
| Canada | | | | |
| au Québec | 0 | 0 | 0 | 0 |
| en Ontario | 2 | 2 | 0 | 0 |
| dans les provinces de l'Atlantique | 0 | 0 | 0 | 0 |
| dans les provinces de l'Ouest et les Territoires | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Total hors du Québec, mais au Canada | 2 | 2 | 0 | 0 |
| Hors Canada | | | | |
| Europe | | | | |
| au France | 3 | 3 | 0 | 0 |
| dans le reste de l'Union européenne | 1 | 1 | 0 | 0 |
| reste de l'Europe (ni France, ni UE) | **0** | **0** | **0** | **0** |
| Ailleurs | | | | |
| aux États-Unis | 2 | 2 | 0 | 0 |
| dans le reste de l'Amérique; en Asie ; en Afrique ou en Océanie | 12 | 11 | 0 | 1 |
| **Total hors Canada** | **18** | **17** | **0** | **1** |

| Demandes fondées sur la détention d'une autorisation légale d'exercer une profession hors du Québec | Nombre 2011-2012 |
|---|---|
| Reçue | 2 |
| Acceptée | 2 |
| Refusée | 0 |
| Reçue qui n'a pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période | 0 |

## Autres conditions et modalités de la délivrance des permis

L'OAAQ n'a pas de règlement en application du paragraphe i de l'article 94 du *Code des professions* déterminant les autres conditions et modalités de délivrance des permis.

## Rapport des activités relatives à la délivrance des certificats de spécialiste

L'OAAQ n'a pas de règlement en application du paragraphe e de l'article 94 du *Code des professions* définissant les différentes classes de spécialités au sein de la profession.

## Rapport des activités relatives à la garantie contre la responsabilité professionnelle

Des cas d'annulation ou d'absence de la couverture d'assurance responsabilité professionnelle ont été constatés et ont obligé les membres du Conseil d'administration à intervenir et à radier certains membres pour non-conformité à ce règlement. Cette situation a amené, en 2009, l'OAAQ à mettre sur pied un programme obligatoire d'assurance responsabilité professionnelle.

Le *Règlement concernant l'assurance responsabilité professionnelle des administrateurs agréés* est entré en vigueur le 1er janvier 2009. Tous les administrateurs agréés doivent souscrire à ce programme sans exception. Les primes sont déterminées en fonction du risque. Le montant prévu de la garantie collective est de un million de dollars (1 000 000 $) par sinistre et pour les réclamations présentées contre l'administrateur agréé au cours d'une période de garantie de douze (12) mois.

Le règlement susmentionné, adopté en application du paragraphe d de l'article 93 du *Code des professions*, ne prévoit pas de classe de membres.

Le *Règlement sur l'exercice de la profession d'administrateur agréé en société,* c. C-26, r.17.1, est entré en vigueur le 21 juin 2011. Ce règlement, adopté en application du paragraphe g de l'article 93 du *Code des professions*, impose aux membres de l'OAAQ autorisés à exercer leurs activités professionnelles au sein d'une société en nom collectif à responsabilité limitée ou d'une société par actions, l'obligation de fournir et de maintenir pour la société une garantie d'au moins 1 000 000 $ par réclamation et pour l'ensemble des réclamations présentées contre la société au cours d'une période de garantie de 12 mois. Une période transitoire d'un an est prévue au Règlement pour les membres exerçant déjà en société au moment de l'entrée en vigueur. Aucun membre n'était autorisé par l'OAAQ à exercer en société au 31 mars 2012.

## Rapport des activités relatives au fonds d'indemnisation

Le *Règlement sur le fonds d'indemnisation de l'Ordre des administrateurs agréés du Québec* prévoit que le fonds est maintenu à un montant de 100 000$. L'indemnité maximale payable à même le fonds pour la période couvrant l'année financière de l'OAAQ s'établit à 100 000$ pour le total des réclamations concernant un administrateur agréé pour une année financière.

Treize (13) demandes ont été présentées au fonds d'indemnisation de l'Ordre durant l'année 2011-2012, et ce, pour un montant total de 311 768,76$. Toutes ces demandes concernent un seul administrateur agréé. Conformément au deuxième alinéa de l'article 15 du Règlement, les membres du Conseil d'administration de l'OAAQ ont déterminé le 21 juin 2011 que des réclamations excédant 100 000$ pourraient être adressées à l'Ordre concernant cet administrateur agréé. En conséquence, les demandes d'indemnités dans ce dossier ont été suspendues jusqu'à l'évaluation de l'ensemble des demandes. Ceci était toujours le cas au 31 mars 2012.

## Rapport des activités relatives à l'exercice illégal et à l'usurpation de

## titre réservé

| Enquêtes complétées | Nombre 2011-2012 |
|---|---|
| portant sur l'exercice illégal, s'il y a lieu | 0 |
| portant sur l'usurpation de titre réservé | 7 |
| portant sur l'exercice illégal et sur l'usurpation de titre réservé, s'il y a lieu | 0 |

| Poursuites pénales intentées | Nombre 2011-2012 |
|---|---|
| portant sur l'exercice illégal, s'il y a lieu | 0 |
| portant sur l'usurpation de titre réservé | 2 |
| portant sur l'exercice illégal et sur l'usurpation de titre réservé, s'il y a lieu | 0 |

| Jugements rendus | Nombre 2011-2012 | |
|---|---|---|
| | *acquittant l'intimé* | *déclarant l'intimé coupable* |
| portant sur l'exercice illégal, s'il y a lieu | 0 | 0 |
| portant sur l'usurpation de titre réservé | 0 | 2 |
| portant sur l'exercice illégal et sur l'usurpation de titre réservé, s'il y a lieu | 0 | 0 |
| Montant total des amendes imposées | 6 000$ | |

## Rapport des activités relatives à la formation continue

Au cours de l'exercice financier 2011-2012, l'OAAQ a offert à ses membres plusieurs formations sur divers sujets dans le cadre de son programme de formation continue :

| Titre de la formation | Date | Nombre d'heures | Nombre de participants |
|---|---|---|---|
| Gilles Paquet - La gouvernance... au-delà de la plomberie des conseils d'administration | 21 septembre 2011 | 3,5 | 32 |
| Lyse Langlois - Le potentiel de la réflexion éthique dans la prise de décision : retombées pour l'individu et l'organisation | 21 septembre 2011 | 3,5 | 33 |
| Congrès OAAQ 2012 – L'éthique au cœur des décisions | 24 et 25 janvier 2012 | 14 | 149 |
| | | 7 | 37 |
| Gestion de patrimoine privé – Guide des meilleures pratiques - Modules d'évaluation en ligne | | | |
| Le démarrage d'entreprise | Depuis janvier 2012 | 2 | 8 |
| La gestion de la rétribution et des avantages sociaux | Depuis janvier 2012 | 2 | 7 |
| La gestion des risques en affaires | Depuis janvier 2012 | 2 | 6 |
| Les liquidités, capitaux, financement, aspects fiscaux et juridiques pour entreprise | Depuis janvier 2012 | 2 | 4 |
| La gestion des aspects légaux | Depuis janvier 2012 | 2 | 5 |
| La gestion des placements | Depuis janvier 2012 | 2 | 5 |
| La prévention et la gestion des risques | Depuis janvier 2012 | 2 | 5 |
| La gestion successorale | Depuis janvier 2012 | 2 | 5 |
| Gestion des aspects fiscaux pour particuliers | Depuis janvier 2012 | 2 | 4 |
| La gestion de la retraite et/ou de l'indépendance financière | Depuis janvier 2012 | 2 | 5 |
| L'encadrement en conseil et gestion de patrimoine privé | Depuis janvier 2012 | 4 | 6 |
| Les opérations interprovinciales et internationales | Depuis janvier 2012 | 2 | 4 |
| Les stratégies en gestion administrative et comptable du patrimoine | Depuis janvier 2012 | 2 | 3 |
| La gestion des droits en affaires : aspects immobiliers, évaluation d'entreprises, conseil de famille | Depuis janvier 2012 | 2 | 3 |
| La gestion de l'acquisition ou la disposition de biens par la personne en affaires | Depuis janvier 2012 | 2 | 3 |
| La gestion d'une fiducie: justification, paramètres constitutifs, mise en place, types de fiducies, dissolution... | Depuis janvier 2012 | 2 | 3 |
| Les charges et devoirs des fiduciaires, aspects fiscaux, philanthropie et substitutions | Depuis janvier 2012 | 2 | 3 |
| Participation totale | | | 330 |

Le 31 mars 2011 se terminait la première période de référence qui a débuté le 1er avril 2009. Cette période fut exceptionnellement étendue jusqu'au 30 septembre 2011, pour permettre aux membres de s'adapter à la nouvelle réglementation et de compléter la formation continue requise par le *Règlement sur la formation continue obligatoire des administrateurs agréés* du Québec.

La formation continue vise le maintien et l'approfondissement des compétences professionnelles. Le souci de protection du public a motivé la mise en place de cette nouvelle exigence pour les membres. L'administrateur agréé doit, à moins d'en être dispensé, accumuler un minimum de 40 heures de formation continue, par période de référence de deux ans, directement liées à la pratique professionnelle.

Il revient à l'administrateur agréé de choisir la formation qu'il juge appropriée à son cheminement professionnel, et ce, en respect avec les critères de reconnaissance prévus au Règlement. Afin de supporter ses membres dans leurs obligations de formation, l'OAAQ a développé des ententes avec quelques universités et des dispensateurs de formation. Le programme de formation est diffusé sur le site Internet de l'Ordre au www.adma.qc.ca. Depuis janvier 2012, l'OAAQ offre des cours en ligne via sa plateforme de formation continue Capital ADMA et prévoit élargir l'offre de formation dans les années à venir.

ORDRE DES **ADMINISTRATEURS AGRÉÉS** DU QUÉBEC

# états financiers consolidés

au 31 mars 2012

## TABLE DES MATIÈRES


Rapport de l'auditeur indépendant 30

Bilan consolidé 31

État des résultats consolidé 32

Évolution des actifs nets 33

État des flux de trésorerie consolidé 34

Notes complémentaires aux états financiers consolidés 35

# Rapport de l'auditeur indépendant

**Aux membres de**
**l'Ordre des administrateurs agréés du Québec**

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de l'Ordre des administrateurs agréés du Québec et de ses Fonds et Fiducie du Fonds de Bourses d'études et d'affaires, qui comprennent le bilan consolidé au 31 mars 2012, les états consolidés des résultats, de l'évolution des actifs nets et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

**Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés**

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

**Responsabilité de l'auditeur indépendant**

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifiions et réalisions l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en oeuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère appropriée des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

**Opinion**

À notre avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Ordre des administrateurs agréés du Québec et de ses Fonds et Fiducie du Fonds de bourses d'études et d'affaires au 31 mars 2012, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada.

BDO Canada s.r.l./s.e.n.c./LLP[1]

Comptables agréés

Montréal (Québec)
Le 21 août 2012

[1] *CPA auditeur, CA permis de comptabilité publique no A108708*

# BILAN CONSOLIDÉ

| 31 mars | Fonds d'administration | Fonds d'indemnisation | Fiducie du Fonds de bourses d'études et d'affaires | 2012 Total | 2011 Total (Retraité - Note 3) |
|---|---|---|---|---|---|
| **Actif** | | | | | |
| **Court terme** | | | | | |
| Encaisse | 126 340 $ | 26 623 $ | 15 925 $ | 168 888 $ | 715 679 $ |
| Placement temporaire (Note 4) | 381 000 | - | - | 381 000 | - |
| Débiteurs (Note 5) | 26 016 | - | 4 401 | 30 417 | 41 175 |
| Frais payés d'avance | 12 809 | - | - | 12 809 | 11 764 |
| Placements échéant à court terme (Note 6) | - | 28 348 | 50 293 | 78 641 | 62 321 |
| | 546 165 | 54 971 | 70 619 | 671 755 | 830 939 |
| **Avances de la Fiducie FBA** | (1 765) | - | 1 765 | - | - |
| **Placements à long terme** (Note 6) | - | 67 848 | 610 771 | 678 619 | 723 473 |
| **Immobilisations corporelles** (Note 7) | 32 478 | - | - | 32 478 | 32 463 |
| **Actifs incorporels** (Note 8) | 42 979 | - | - | 42 979 | 81 724 |
| | 619 857 $ | 122 819 $ | 683 155 $ | 1 425 831 $ | 1 668 599 $ |
| **Passif et actifs nets** | | | | | |
| **Court terme** | | | | | |
| Créditeurs (Notes 10 et 17) | 322 410 $ | 100 000 $ | 163 604 $ | 586 014 $ | 365 985 $ |
| Portion à court terme des prêts à terme (Note 11) | 18 551 | - | (14 286) | 4 265 | 45 234 |
| Cotisations reportées | 630 674 | - | - | 630 674 | 631 419 |
| | 971 635 | 100 000 | 149 318 | 1 220 953 | 1 042 638 |
| **Prêts à terme** (Note 11) | 21 428 | - | (21 428) | - | 8 470 |
| | 993 063 | 100 000 | 127 890 | 1 220 953 | 1 051 108 |
| **Actifs nets** | | | | | |
| Non affectés | (373 206) | - | - | (373 206) | (227 178) |
| Affectés | - | 22 819 | 555 265 | 578 084 | 844 669 |
| | (373 206) | 22 819 | 555 265 | 204 878 | 617 491 |
| | 619 857 $ | 122 819 $ | 683 155 $ | 1 425 831 $ | 1 668 599 $ |

**Éventualités** (Note 17)

Au nom du conseil d'administration :

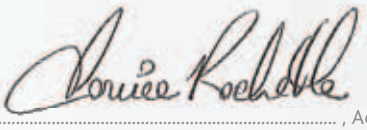

..... , Administrateur

Louise Rochette, trésorière

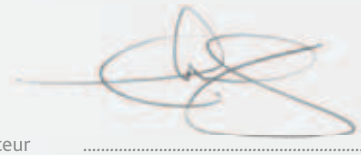

..... , Administrateur

Chantal Dalpé, présidente

*Les notes complémentaires font partie intégrante de ces états financiers consolidés.*

# ÉTAT DES RÉSULTATS CONSOLIDÉ

| Pour l'exercice terminé le 31 mars | Fonds d'administration | Fonds d'indemnisation | Fiducie du Fonds de bourses d'études et d'affaires | 2012 Total | 2011 (Retraité - Note 3) Total |
|---|---|---|---|---|---|
| **Produits** | | | | | |
| Cotisations des membres | 785 490 $ | - $ | - $ | 785 490 $ | 829 979 $ |
| Cotisations spéciales multidisciplinaires | 17 340 | - | - | 17 340 | 18 624 |
| Commandites et ristournes | 49 440 | - | - | 49 440 | 51 071 |
| Intérêts, dividendes et autres revenus de placement | 42 | 3 542 | 20 006 | 23 590 | 29 139 |
| Inscriptions aux activités de formation continue | 115 556 | - | - | 115 556 | 99 841 |
| Droit d'admission | 16 430 | - | - | 16 430 | 17 795 |
| Autres revenus | 11 253 | - | (3 500) | 7 753 | 14 667 |
| Vente de matériel didactique | - | - | - | - | 830 |
| Publicité | 964 | - | - | 964 | - |
| Amendes | 25 619 | - | - | 25 619 | 1 531 |
| Subventions | 28 716 | - | - | 28 716 | 16 620 |
| Honoraires de gestion | 8 500 | - | (8 500) | - | - |
| | 1 059 350 | 3 542 | 8 006 | 1 070 898 | 1 080 097 |
| **Charges (annexe)** | | | | | |
| Salaires et avantages sociaux | 567 719 | - | - | 567 719 | 504 721 |
| Bourses | - | - | - | - | 2 000 |
| Honoraires | | | | | |
| Professionnels | 126 537 | - | 160 636 | 287 173 | 77 525 |
| Consultants | 105 638 | - | - | 105 638 | 147 545 |
| Inspecteurs | 11 150 | - | - | 11 150 | 56 000 |
| Déplacement et hébergement | 16 066 | - | - | 16 066 | 21 901 |
| Réunions et représentation | 32 268 | - | 1 208 | 33 476 | 49 413 |
| Événements | 67 757 | - | - | 67 757 | 61 208 |
| Formation du personnel et des inspecteurs | 7 721 | - | - | 7 721 | 5 270 |
| Cotisation et abonnements | 4 755 | - | - | 4 755 | 4 879 |
| Fournitures de bureau | 8 369 | - | 342 | 8 711 | 11 403 |
| Poste et messagerie | 6 097 | - | - | 6 097 | 7 443 |
| Télécommunications | 11 451 | - | - | 11 451 | 9 386 |
| Impression et reproduction | 9 015 | - | - | 9 015 | 5 688 |
| Charges locatives | 97 803 | - | - | 97 803 | 93 511 |
| Assurances | 6 008 | - | 2 207 | 8 215 | 8 207 |
| Réseau, location et entretien d'équipements | 34 148 | - | - | 34 148 | 19 908 |
| Intérêts et frais bancaires (Note 11) | 39 156 | - | 1 341 | 40 497 | 36 952 |
| Amortissement des immobilisations corporelles | 14 975 | - | - | 14 975 | 21 341 |
| Amortissement des actifs incorporels | 38 745 | - | - | 38 745 | 37 267 |
| Charges d'indemnisation | - | 100 000 | - | 100 000 | - |
| | 1 205 378 | 100 000 | 165 734 | 1 471 112 | 1 181 568 |
| **Insuffisance des produits par rapport aux charges avant les éléments suivants** | (146 028) | (96 458) | (157 728) | (400 214) | (101 471) |
| **Gain (perte) réalisé(e) sur cession de placements** | - | - | (138) | (138) | 3 841 |
| **(Perte) gain non réalisé(e) sur la variation de la juste valeur des actifs financiers détenus à des fins de transactions** | - | (3 222) | (9 039) | (12 261) | 22 388 |
| **Insuffisance des produits par rapport aux charges** | (146 028) $ | (99 680) $ | (166 905) $ | (412 613) $ | (75 242) $ |

*Les notes complémentaires font partie intégrante de ces états financiers consolidés.*

# ÉVOLUTION DES ACTIFS NETS

| Pour l'exercice terminé le 31 mars | Fonds d'administration non affectés | Fonds d'indemnisation | Fiducie du Fonds de bourses d'études et d'affaires | 2012 Total | 2011 Total (Retraité - Note 3) |
|---|---|---|---|---|---|
| **Solde**, au début de l'exercice | (191 167) $ | 122 499 $ | 722 170 $ | 653 502 $ | 720 650 $ |
| **Retraitement** (Note 3) | (36 011) | - | - | (36 011) | (27 917) |
| **Solde retraité** | (227 178) | 122 499 | 722 170 | 617 491 | 692 733 |
| **Insuffisance des produits par rapport aux charges** | (146 028) | (99 680) | (166 905) | (412 613) | (75 242) |
| **Solde**, à la fin de l'exercice | (373 206) $ | 22 819 $ | 555 265 $ | 204 878 $ | 617 491 $ |

*Les notes complémentaires font partie intégrante de ces états financiers consolidés.*

# ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉ

| Pour l'exercice terminé le 31 mars | 2012 | 2011 (Retraité - Note 3) |
|---|---|---|
| **Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement** | | |
| Insuffisance des produits par rapport aux charges | **(412 613) $** | (75 242) $ |
| Éléments sans incidence sur la trésorerie | | |
| Amortissement des immobilisations corporelles | **14 975** | 21 341 |
| Amortissement des actifs incorporels | **38 745** | 37 267 |
| Perte (gain) non réalisée sur la variation de la juste valeur des actifs financiers détenus à des fins de transactions | **12 261** | (22 388) |
| Gain réalisé sur cession de placements | **138** | (3 841) |
| Intérêts et dividendes réinvestis - fonds d'indemnisation | **(3 542)** | (3 646) |
| | **(350 036)** | (46 509) |
| Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement (Note 13) | **228 997** | 79 517 |
| | **(121 039)** | 33 008 |
| **Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement** | | |
| Encaissement de placement temporaire venant à échéance | **-** | 100 000 |
| Acquisition de placements | **(385 321)** | (109 708) |
| Produit de cession de placements | **23 998** | 92 746 |
| Acquisition d'immobilisations corporelles | **(14 990)** | (5 919) |
| Acquisition d'actifs incorporels | **-** | (11 823) |
| | **(376 313)** | 65 296 |
| **Flux de trésorerie liés à l'activité de financement** | | |
| Versement sur le prêt à terme | **(49 439)** | (45 900) |
| **(Diminution) augmentation de l'encaisse au cours de l'exercice** | **(546 791)** | 52 404 |
| **Encaisse**, au début de l'exercice | **715 679** | 663 275 |
| **Encaisse**, à la fin de l'exercice | **168 888 $** | 715 679 $ |
| **Information supplémentaire :** | | |
| Intérêts versés | **4 584 $** | 10 904 $ |

*Les notes complémentaires font partie intégrante de ces états financiers consolidés.*

# NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 mars 2012

## 1. Statut et secteur d'activité

L'Ordre des administrateurs agréés du Québec (« l'Ordre ») a été constitué en 1954. Il est régi depuis 1973 par le *Code des professions* du Québec (c.C-26) et est considéré comme un organisme sans but lucratif au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu. L'Ordre administre les fonds et entité suivants : le Fonds d'administration générale, le Fonds d'indemnisation et la Fiducie du Fonds de bourses d'études et d'affaires.

L'Ordre est apparenté à la Fiducie du Fonds de bourse d'études et d'affaires (Note 15). À des fins de présentation, les états financiers de la Fiducie sont consolidés aux états financiers de l'Ordre.

## 2. Principales méthodes comptables

**a) Comptabilité par fonds**

Les états financiers de l'Ordre sont conformes aux usages particuliers de la comptabilité par fonds. Toutes les ressources sont présentées dans les fonds ayant des objectifs précis afin d'observer les limites et les restrictions à l'utilisation des ressources disponibles.

**Fonds d'administration générale**

Le Fonds d'administration générale sert aux activités courantes de l'Ordre. Les produits et les charges afférents à la prestation de services et à l'administration sont présentés dans ce fonds.

**Fonds d'indemnisation**

Le Fonds d'indemnisation sert à rembourser les sommes d'argent ou d'autres valeurs utilisées par un membre à d'autres fins que celles pour lesquelles elles lui ont été remises dans l'exercice de sa profession.

**Fiducie du Fonds de bourses d'études et d'affaires**

La Fiducie du Fonds de bourses d'études et d'affaires est destinée à apporter une aide financière sous forme de bourses à de jeunes administrateurs ainsi qu'à des étudiants.

**b) Constatation des produits**

L'Ordre applique la méthode du report pour comptabiliser les apports.

Les apports affectés sont constatés à titre de produit du fonds approprié dans l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits du fonds approprié lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les cotisations et autres produits sont comptabilisés dans la période à laquelle ils se rapportent.

Les inscriptions aux activités de formation continue sont constatées à titre de produits lorsque les formations ont lieu.

Les revenus de subventions sont comptabilisés selon les modalités de la convention intervenue entre les parties.

Les revenus d'intérêts et les dividendes sont comptabilisés au moment où ils sont gagnés.
Les gains et les pertes réalisés sur la cession de placements ainsi que la variation de la juste valeur des actifs financiers détenus à des fins de transactions sont constatés à l'état des résultats selon la méthode du coût distinct.

**c) Cotisations et produits perçus d'avance**

La période couverte par les cotisations annuelles correspond à la période financière de l'Ordre. Les cotisations reçues avant la fin de l'exercice et relatives à l'exercice subséquent sont reportées et présentées au passif à court terme.

**d) Immobilisations et amortissement**

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et sont amorties en fonction de leur durée probable d'utilisation selon les méthodes et taux suivants :

| | Méthode | Taux |
|---|---|---|
| Mobilier de bureau | dégressif | 20 % |
| Ordinateurs | dégressif | 20 % |
| Ordinateurs acquis après le 31 mars 2009 | linéaire | 4 ans |
| Améliorations locatives | linéaire | 5 ans |

**e) Actifs incorporels et amortissement**

Les actifs incorporels sont comptabilisés au coût et sont amortis en fonction de leur durée probable d'utilisation selon les méthodes et taux suivants :

| | Méthode | Taux |
|---|---|---|
| Site Web et logiciels | linéaire | 4 ans |

**f) Trésorerie et équivalents de trésorerie**

La trésorerie et équivalents de trésorerie comprennent l'argent en caisse, les soldes en banque et les placements à court terme ayant des échéances inférieures ou égales à trois mois de la date d'acquisition.

**g) Instruments financiers**

L'Ordre a choisi d'appliquer le chapitre 3861, Instruments financiers - informations à fournir et présentation au lieu du chapitre 3862, Instruments financiers - Informations à fournir et du chapitre 3863, Instruments financiers - présentation.

Les instruments financiers de l'Ordre comprennent l'encaisse, les débiteurs, les placements, les créditeurs et les prêts à terme.

*Classification des actifs et passifs financiers*

L'Ordre classe l'encaisse et les placements comme actifs financiers détenus à des fins de transaction et sont évalués à la juste valeur. Les variations de juste valeur sont comptabilisées à l'état des résultats. Les débiteurs sont classés comme prêts et créances et sont reconnus initialement à la juste valeur et mesurés subséquemment au coût après amortissement, en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Les créditeurs et les prêts à terme sont classés comme autres passifs financiers et sont reconnus initialement à la juste valeur et mesurés subséquemment au coût après amortissement, en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

*Coût de transaction*

Les coûts de transaction liés aux actifs et aux passifs financiers sont passés en charge lorsqu'ils sont engagés.

*Détermination de la juste valeur*

L'Ordre estime la juste valeur des débiteurs et des créditeurs à leur valeur comptable du fait de l'échéance à court terme de ces instruments. Pour les placements, la juste valeur des placements est déterminée selon les cours du marché. La juste valeur des prêts à terme se rapproche de leur valeur comptable, car ils ont été conclus à un taux équivalent aux taux du marché pour un emprunt similaire.

*Risque de crédit*

L'Ordre consent du crédit à ses clients dans le cours normal de ses activités. Il effectue, de façon continue, des évaluations de crédit à l'égard de ses membres et maintient des provisions pour pertes potentielles sur les créances, lesquelles, une fois concrétisées, respectent les prévisions de la direction. L'Ordre n'exige généralement pas de dépôt ni de caution.

Il y a concentration du risque de crédit lorsqu'un groupe de clients présente une caractéristique économique commune qui fait que des changements d'ordre économique ou autre influencent de la même façon sur leur capacité de remplir leurs obligations. Pour ce qui est des comptes clients, l'Ordre ne court aucun risque important à l'égard d'un client unique.

L'Ordre minimise son risque de crédit en concluant des opérations avec un grand nombre de membres dans divers secteurs d'activités.

La valeur comptable de l'encaisse, des débiteurs et des placements correspond à l'exposition maximale de l'Ordre au risque de crédit. L'Ordre minimise les riques de crédit liés à la trésorerie et ses placements à court terme par le biais de dépôts faits uniquement auprès d'institutions financières de bonne réputation.

*Risque de marché*

L'Ordre est exposé au risque de marché découlant des fluctuations de la juste valeur des instruments financiers attribuables aux variations des prix du marché. Le risque de marché se subdivise en risque de change, risque de taux d'intérêt et autre risque de prix.

*Risque de change*

Le risque de change est le risque que la juste valeur d'instruments financiers ou que les flux de trésorerie futurs associés aux instruments fluctuent, par rapport à la valeur du dollar canadien, en raison des variations des taux de change. L'Ordre ne conclut pas d'opérations en monnaie étrangère et n'utilise pas de contrats à terme sur devises. Aux 31 mars 2012 et 2011, l'Ordre ne détenait pas de placements exposés au risque de change.

*Risque d'intérêts*

L'Ordre gère son portefeuille de placements en fonction de ses besoins en trésorerie et de façon à optimiser ses revenus d'intérêts. La marge de crédit porte intérêt à taux variable. L'Ordre est donc assujetti à un risque de taux d'intérêt à cet égard, lorsqu'il l'utilise.

Le prêt à terme contracté auprès d'une institution financière porte intérêt à taux fixe. Les taux d'intérêts sur les prêts à terme conclus entre l'Ordre et la Fiducie sont fonction du rendement de portefeuille de placements de la Fiducie. En conséquence, les risques de taux d'intérêt auxquels l'Ordre est exposé sur ses prêts à terme sont minimes.

L'Ordre est exposé au risque de taux d'intérêt relativement à sa trésorerie, à ses équivalents de trésorerie et à ses placements. Une hausse des taux d'intérêts peut avoir un effet négatif sur la juste valeur des placements, tandis qu'une baisse des taux d'intérêt peut avoir un effet positif sur la juste valeur des placements.

*Autre risque de prix*

Un autre risque de prix est le risque que la juste valeur d'instruments financiers ou que les flux de trésorerie futurs associés à ces instruments fluctuent en raison des variations des prix du marché (autres que celles découlant du risque de change ou du risque de taux d'intérêt. L'Ordre gère ce risque en suivant sa politique de gestion des risques (Note 14).

*Risque de liquidité*

Le risque de liquidité est le risque de ne pas être en mesure de répondre à ses besoins de trésorerie ou de financer ses obligations lorsqu'elles arrivent à échéance. L'Ordre gère son risque de liquidité en exerçant une surveillance constante des flux de trésorerie prévisionnels et réels, ainsi qu'en détenant des actifs qui peuvent être facilement transformés en trésorerie et en gérant les échéances des passifs financiers.

**h) Utilisation d'estimations**

L'établissement des états financiers selon les principes comptables généralement reconnus du Canada oblige la direction à faire des estimations et à poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants communiqués au titre des actifs et des passifs et sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur les montants communiqués au titre des produits et des charges au cours de la période visée par le rapport de l'auditeur indépendant. Puisque le recours à des estimations est inhérent au processus d'information financière, les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

**i) Dons sous forme de services**

L'Ordre reçoit les services de plusieurs membres bénévoles qui consacrent un nombre important d'heures à oeuvrer au sein de plusieurs comités. Ces membres n'offrent pas ces services contre rémunération. Il est donc difficile d'évaluer leur juste valeur et ils ne sont pas constatés aux états financiers.

**j) Nouvelles règles comptables**

*Référentiel comptable*

À titre d'organisme sans but lucratif (OSBL), autre qu'un OSBL du secteur public, l'Ordre sera tenu d'adopter pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2012 soit les Normes internationales d'information financière (IFRS), soit les Normes comptables pour les organismes sans but lucratif (qui regroupent les Normes comptables canadiennes pour les entreprises à capital fermé (NCECF) plus les chapitres 4400 à 4470 des normes pour les OSBL). L'Ordre a choisi d'adopter les Normes comptables canadiennes pour les entreprises à capital fermé plus les chapitres 4400 à 4470 des normes pour les OSBL.

## 3. Retraitements affectés aux exercices antérieurs

Au cours de l'exercice, l'Ordre a été cotisé par l'Agence du Revenu du Québec pour des contributions insuffisantes au Fonds des services de santé (FSS) pour les années 2007 à 2010 plus les intérêts et pénalités, pour ne pas avoir utilisé le taux maximal du FSS. Il en a résulté une diminution des actifs nets au 1er avril 2010 au montant de 27 917 $ et une augmentation des charges de 8 094 $ pour l'exercice terminé le 31 mars 2011. L'Ordre a effectué le versement et s'oppose avec les 36 autres ordres professionnels concernés à cet avis de cotisation, par le biais d'un recours collectif pris en charge par le Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ). Pour le moment, il est impossible de déterminer le dénouement de cette opposition car 37 ordres professionnels sont concernés. Tout gain en résultant sera comptabilisé dans l'exercice au cours duquel il y aura un règlement.

## 4. Placement temporaire

| | 2012 | 2011 |
|---|---|---|
| Fonds d'administration générale<br>Certificats de placement garanti, au taux de 1 %, échéant entre le 13 mars 2013 et le 1er avril 2013 | 381 000 $ | - $ |

## 5. Débiteurs

| | | | 2012 | 2011 |
|---|---|---|---|---|
| | Fonds d'administration | Fiducie du Fonds de bourses d'études et d'affaires | Total | Total |
| Subventions à recevoir | - $ | - $ | - $ | 16 620 $ |
| Comptes clients | 943 | - | 943 | 14 610 |
| Intérêts et dividendes | - | 4 401 | 4 401 | 6 764 |
| Autres courus | 25 073 | - | 25 073 | 3 181 |
| | 26 016 $ | 4 401 $ | 30 417 $ | 41 175 $ |

## 6. Placements à long terme

| | 2012 | 2011 |
|---|---|---|
| **Fonds d'indemnisation** | | |
| Obligation portant intérêt à un taux de 4,335 %, échéant en 2012 (coût : 27 795 $) (2011 - 1,17 % à 3,34 %, échéant de 2011 à 2012; coût : 51 002 $) | 28 348 $ | 68 648 $ |
| Fond mutuels (coût : 77 096 $) (2011 - 72 775 $) | 67 848 | 53 851 |
| | 96 196 | 122 499 |
| Portion échéant à court terme | (28 348) | (26 318) |
| | 67 848 $ | 96 181 $ |

## 6. Placements à long terme (suite)

| | 2012 | 2011 |
|---|---|---|
| **Fiducie du Fonds de bourses et d'études et d'affaires** | | |
| Obligations portant intérêt à des taux variant de 3 % à 8,5 % échéant de 2011 à 2019 (coût : 381 091 $) (2011 - 381 091 $) | **398 850 $** | 382 049 $ |
| Actions (coût : 252 332 $; 2011 - 252 332 $) | **189 704** | 210 398 |
| Fiducie de revenu (coût : 14 435 $; 2011 - 14 435 $) | **72 510** | 70 848 |
| | **661 064** | 663 295 |
| Moins : portion échéant à court terme | **(50 293)** | (36 003) |
| | **610 771 $** | 627 292 $ |

## 7. Immobilisations corporelles

| | | | 2012 | 2011 |
|---|---|---|---|---|
| | Coût | Amortissement cumulé | Valeur nette | Valeur nette |
| Améliorations locatives | **61 673 $** | **51 361 $** | **10 312 $** | - $ |
| Mobilier de bureau | **136 136** | **132 154** | **3 982** | 4 978 |
| Ordinateurs | **258 056** | **239 872** | **18 184** | 27 485 |
| | **455 865 $** | **423 387 $** | **32 478 $** | 32 463 $ |

## 8. Actifs incorporels

| | | | 2012 | 2011 |
|---|---|---|---|---|
| | Coût | Amortissement cumulé | Valeur nette | Valeur nette |
| Logiciels pour gestion du tableau des membres | **129 604 $** | **89 797 $** | **39 807 $** | 72 208 $ |
| Site Web | **25 377** | **22 205** | **3 172** | 9 516 |
| | **154 981 $** | **112 002 $** | **42 979 $** | 81 724 $ |

Au cours de l'exercice, l'Ordre n'a fait aucune acquisition de logiciels (2011 - 11 823 $)

## 9. Marge de crédit bancaire

L'Ordre dispose d'une facilité rotative à demande de 100 000 $ en tout temps, et de 200 000 $ entre le 1er janvier et le 31 mars inclusivement, portant intérêt au taux préférentiel de la banque majoré de 1,45 % et est renouvelable annuellement. Au 31 mars 2012, la marge n'est pas utilisée (2011 - néant $).

## 10. Créditeurs

| | 2012 | 2011 (Retraité - Note 3) |
|---|---|---|
| Fournisseurs et charges courues | **386 736 $** | 160 659 $ |
| Taxes à la consommation | **84 899** | 75 243 |
| Assurance responsabilité professionnelle | **63 656** | 59 896 |
| Salaires et retenues à la source | **50 723** | 70 187 |
| | **586 014 $** | 365 985 $ |

## 11. Billet à demande et prêt à terme

| | | | 2012 | 2011 |
|---|---|---|---|---|
| | **Fonds d'administration** | **Fiducie du fonds de bourses d'études et d'affaires** | **Total** | Total |
| La Fiducie a consenti à l'Ordre un prêt de 50 000 $ en décembre 2005, portant intérêt au taux de base moyen majoré de 2 % (intérêts pour l'exercice terminé le 31 mars 2012 - 610 $; 2011 - 967 $), remboursable par une annuité de 7 143 $ plus l'intérêt, échéant en décembre 2012. | **7 143 $** | **(7 143) $** | **- $** | - $ |
| La Fiducie a consenti à l'Ordre un prêt de 50 000 $ en avril 2008, portant intérêt au taux de base moyen majoré de 2 % (intérêts pour l'exercice terminé le 31 mars 2012 - 1 429 $; 2011 - 1 787 $), remboursable par une annuité de 7 143 $ plus l'intérêt, échéant en avril 2015. | **28 571** | **(28 571)** | **-** | - |
| | **35 714** | **(35 714)** | **-** | - |
| L'Ordre a contracté un prêt de 178 500 $ en avril 2008, portant intérêt au taux de 7,51 %, remboursable par mensualités de 4 316 $, capital et intérêts, garanti par une hypothèque mobilière de 295 000 $ sur l'universalité des actifs, échéant en mai 2012. | **4 265** | **-** | **4 265** | 53 704 |
| | **39 979** | **(35 714)** | **4 265** | 53 704 |
| Portion à court terme des prêts à terme | **(18 551)** | **14 286** | **(4 265)** | (45 234) |
| | **21 428 $** | **(21 428) $** | **- $** | 8 470 $ |

La charge d'intérêts sur les prêts à terme s'élève à 2 039 $ pour l'exercice terminé le 31 mars 2012 (2011 - 4 996 $).

## 12. Engagements contractuels

Au 31 mars 2012, les engagements contractuels en vertu des contrats de services échéant à différentes dates jusqu'en 2018, s'établissent à 512 961 $ pour les cinq prochains exercices et par la suite. Les engagements annuels des cinq prochains exercices et par la suite sont les suivants :

| | |
|---|---|
| 2013 | 130 040 $ |
| 2014 | 135 790 |
| 2015 | 141 717 |
| 2016 | 88 661 |
| 2017 | 15 286 |
| Par la suite | 1 467 |
| | 512 961 $ |

## 13. Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement

La variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement se détaille comme suit :

| | **2012** | 2011 (Retraité - Note 3) |
|---|---|---|
| Augmentation (diminution) des débiteurs | **10 758 $** | (3 183) $ |
| Diminution (augmentation) des frais payés d'avance | **(1 045)** | 6 977 |
| Augmentation des créditeurs | **220 029** | 65 568 |
| (Diminution) augmentation des cotisations reportées | **(745)** | 10 155 |
| | **228 997 $** | 79 517 $ |

## 14. Instruments financiers

**a) Politique de gestion des risques**

*Fiducie du Fonds de bourses d'études et d'affaires*

La Fiducie a établi une politique de gestion de risques, adoptée le 14 mai 2008, qui consiste à maximiser le rendement tout en assumant un niveau de risque approprié. Ainsi, la répartition-cible des placements à long terme correspond à 40 % en revenus fixes et à 60 % en revenus variables dans une perspective d'optimisation de la relation risque-rendement.

*Répartition-cible des actifs*

| | |
|---|---|
| Obligations | maximum de 50 % |
| Actions canadiennes | approximativement 30 % |
| Actions américaines | approximativement 5 % |
| Croissance | approximativement 5 % |
| Fonds monétaire | approximativement 5 % |
| Encaisse | 5 % |

*Fonds d'indemnisation*

Le Fonds d'indemnisation a établi une politique de gestion de risques, adoptée en juin 2008, qui consiste à faire fructifier le montant initial de 100 000 $ en minimisant l'exposition au risque, notamment par des stratégies de placements qui assureront la stabilité et la protection du fonds.

*Portefeuille de référence*

| | |
|---|---|
| Obligations canadiennes - court terme | 10 % |
| Obligations canadiennes - long terme | 40 % |
| Fonds d'investissement en obligations | 20 % |
| Fonds d'investissement garantis en actions canadiennes | 15 % |
| Fonds d'investissement garantis en actions étrangères | 15 % |

## 15. Organisme contrôlé

L'Ordre contrôle la Fiducie du Fonds de bourses d'études et d'affaires en ce qu'il nomme deux des fiduciaires, que son président est d'office un fiduciaire, que trois des fiduciaires doivent être des anciens présidents de l'Ordre qui sont des membres du Conseil des Gouverneurs et nommés par les anciens présidents de l'Ordre; tous les fiduciaires doivent être membres de l'Ordre. La fin de l'exercice financier de la Fiducie est le 31 décembre et les états financiers de la Fiducie sont consolidés.

Les transactions ci-dessous ont été éliminées lors de la consolidation :

Au cours de l'exercice, la Fiducie du Fonds de bourses d'études et d'affaires a versé 8 500 $ (2011 - 8 500 $) en honoraires de gestion au Fonds d'administration générale. Au cours de cette même période, le Fonds d'administration générale à encouru 2 039 $ (2011 - 4 996 $) de dépense d'intérêts envers la Fiducie du Fonds de bourses d'études et d'affaires.

Ces opérations ont eu lieu dans le cours normal des activités et ont été mesurées à la valeur d'échange qui représente la contrepartie établie et acceptée par les parties apparentées.

## 16. Gestion du capital

Le capital de l'Ordre est constitué de l'actif net. Les objectifs de l'Ordre en ce qui a trait à la gestion de son capital consistent à assurer la continuité de l'exploitation afin de s'acquitter de son rôle en matière de protection du public et d'offrir des services à ses membres. L'Ordre gère la structure de son capital en établissant et en surveillant ses budgets annuels de manière à ce que le capital soit maintenu à un niveau satisfaisant. L'Ordre n'est assujetti à aucune restriction externe quant à la gestion du capital du Fonds général. Les autres Fonds sont assujettis à des règles particulières. Il n'y a pas eu de changement dans la gestion du capital de l'Ordre depuis l'exercice précédent.

## 17. Éventualités

Au cours de l'exercice, une poursuite de 138 100 $ a été intentée contre l'Ordre par un ancien employé pour une réclamation portant sur des dommages suite à son congédiement. L'Ordre conteste cette réclamation qui, de son avis, est sans fondement. Il est actuellement impossible d'évaluer le dénouement du litige et le montant que l'Ordre pourrait, le cas échéant, devoir verser. Aucune provision n'a été constituée dans les états financiers.

Au cours de l'exercice, un des membres de l'Ordre a effectué un détournement de fonds auprès de syndicats de copropriété et ces derniers ont déposé des réclamations au fonds d'indemnisation de l'Ordre. Un montant de 100 000$ a été provisionné aux livres pour refléter les coûts d'indemnisation. L'Ordre a facturé ses membres pour renflouer le Fonds d'indemnisation pour un montant de 67 800 $ (2011 - néant $). Ce montant est inclus dans les revenus reportés des états financiers du 31 mars 2012.

L'Ordre a entrepris des démarches pour modifier l'acte de la Fiducie du Fonds de bourses d'études et d'affaires. Ces démarches sont contestées par la Fiducie. Il en résulte des honoraires professionnels significatifs. Le dossier suit son cours et n'est pas réglé en date du rapport de l'auditeur.

## 18. Chiffres comparatifs

Certains chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés afin de rendre leur présentation conforme à celle de l'exercice courant.

| Pour l'exercice terminé le 31 mars | Fonds d'administration | Fonds d'indemnisation | Fiducie du Fonds de bourses d'études et d'affaires | 2012 Total | 2011 (Retraité - Note 3) Total |
|---|---|---|---|---|---|
| **Charge par activité** | | | | | |
| Admission et tableau des membres | 48 025 $ | - $ | - $ | 48 025 $ | 53 979 $ |
| Inspection professionnelle | 34 861 | - | - | 34 861 | 91 842 |
| Formation continue obligatoire | 192 722 | - | - | 192 722 | 108 658 |
| Bureau du syndic | 90 243 | - | - | 90 243 | 38 974 |
| Conseil de discipline | 11 671 | - | - | 11 671 | 1 511 |
| Communications et affaires publiques | 71 469 | - | - | 71 469 | 78 286 |
| Autres activités | 756 387 | 100 000 | 165 734 | 1 022 121 | 803 405 |
| | 1 205 378 $ | 100 000 $ | 165 734 $ | 1 471 112 $ | 1 176 655 $ |

Production
Direction Générale
Ordre des administrateurs agréés du Québec

Graphisme et impression
Imprimerie Côte-Des-Neiges Inc.

Publié par :
Ordre des administrateurs agréés du Québec
910, rue Sherbrooke Ouest, bureau 100
Montréal (Québec) H3A 1G3

Téléphone : 514 499-0880 ou 1 800 465-0880
Télécopieur : 514 499-0892
www.adma.qc.ca

Dépôt légal
Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2012
Bibliothèque et Archives nationales du Canada, 2012
ISBN 978-2-923427-06-5

ADMA

ORDRE DES **ADMINISTRATEURS AGRÉÉS** DU QUÉBEC

910, rue Sherbrooke Ouest, bureau 100
Montréal (Québec) H3A 1G3

Téléphone : 514-499-0880
1 800 465-0880
Télécopieur : 514-499-0892

www.adma.qc.ca